Ouvernay, Frères & Dansereau
Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX:- 212 & 214, RUE NOTRE-DAME
COIN DE LA RUE ST. GABRIEL
MONTRÉAL.

La Minerve.

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS
Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE, - - - - - $8.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - 5.00
" HEBDOMADAIRE - - - - 1.00

46ème année. EDITION QUOTIDIENNE - MONTREAL, JEUDI MATIN, 18 DECEMBRE 1873. No. 85.

A. BÉLANGER,
Facteur-Importateur-Meubles
276,-RUE NOTRE-DAME,-276
Quatrième porte à l'est des MM. H. & H. MERRILL]
A L'ENSEIGNE DE LA
GROSSE CHAISE ROUGE.

A. BÉLANGER informe et invite ses amis et le public à venir visiter le grand assortiment de services de Salon qu'il vient de recevoir des meilleures Maisons de Boston et de New-York, dans les dernières goûts, bourrées et finies dans son atelier couvert et exprès pour ses patrons les PLUS NOUVEAUX. prix variant de $70 à $90. Un assortiment considérable de services de Chambres à Coucher, dessus en marbre, de $60 à $ 50; Tables de Centre, dessus en marbre, de $18 à $80; aussi, une grande variété de Meubles de goût, convenable pour les Fêtes, consistant en: Ottomans, Chaises de fantaisie, "Bracket" et cent autres du plus beau fini.
29 Novembre. 70-un k

AMEUBLEMENT.

Le soussigné attire l'attention de ses amis et du public en général qu'il vient d'ajouter un engin à sa manufacture de meubles, et qu'il peut reproduire à toutes les demandes soit en gros soit en détail.

ED. PELAND,
Nos. 173, 175 et 177, Rue St. Laurent,
Village St. Jean-Baptiste.
Montréal, 20 Octobre 1873 36-a k

ATELIER DU ST. LAURENT,

pour ouvrages en Tuyaux à Vapeur, à Gaz et à Eau, Fourneaux, Bains, Gazeliers, Conduits en Métal, Fournaises à Vapeur, Air chaud et à Eau chaude etc.

Les amis, les entrepreneurs et le public sont respectueusement invités à faire une part de leur patronage à ce nouvel établissement, où tous les ouvrages de cette ligne sont exécutés à la satisfaction générale, tant par la perfection et la prompte exécution des travaux par les prix raisonnables que l'on suit et suivre.

Ventes et satisfaction vous est promise, sous tous les rapports.

OVIDE J. PARADIS,
No. 140,—Rue St. Laurent,—No. 140.
Montréal, 28 juin 187 a k—244

MACHINERIE ST. LAURENT
17 à 29, RUE MILL,
Montréal, P. Q.
W. P. BARTLEY & CI
Ingénieurs, Fondeurs, &c.,
MANUFACTURIERS
d'Engins à vapeur et Bouilloires, machineries pour moulin, (de toutes espèces), la machine améliorée de bateau dragueur, constructeurs de bateaux en fer.
MANUFACTURIERS DE LA
Roue Turbine "Samson" et autres roues à l'eau de première classe, roues à vis de propulseur,(toujours en mains.)
Plusieurs petits engins et bouilloires à vendre.
Aussi, un ENGIN A VAPEUR A HAUTE PRESSION, 14 pouces de diamètre de cylindres; 24 pouces coup de piston, convenable à a vapeur à rames latérales, avec une bouilloire tubulaire, le tout complet.
SPECIALITES.
BRANCARDS, POULIES et CROCHETS, APPAREILLES DE POMPE pour villes, villages, etc.
Engin à balancier composé de BARTLEY.
L'engin le plus économique en usage; il épargnera un tiers du combustible qu'il faut pour les engins les plus économiques de la Puissance.
27 Mai. 217—a k

CLOTURES PATENTÉES DE HUGHES.

Le soussigné est prêt à traiter avec les propriétaires de terrains dans l'Ile de Montréal, au sujet du droit d'employer ces clotures On peut voir des modèles soit à sa résidence, au Pied-du-Courant, Hochelaga, ou à son bureau 162, rue St. Jacques.
WM. A. CURRY
162, rue St. Jacques
janvier

PROTECTION CONTRE LE FEU!
L'EXTINCTEUR
DE DICK,
Par procédés chimiques.
Est portatif, fonctionnant sans agent étranger, et toujours prêt pour emploi immédiat. Les propriétaires de résidences, d'hôtels, bâtisses publiques, vapeurs, maisons d'entrepôt et d'établissements de manufacture devraient l'acheter
Travail et materiel garantis.
W. P. DICK & CIE,
Fabricants, Glasgow.
RINTOUL FRÈRES, seuls Agents pour le Canada.
13 sept.—4 m k

1er *Prix à l'Exposition de Montréal.*
Corsets Français sur mesure
MME GOULLIOUD,
Rue Notre-Dame, 236,
26 sept.—16 t p au second étage.

A LOUER,
GRANDE et BELLE CHAMBRE, sur la Rue Notre Dame, No. 236.
29 Nov. 70

PATRONS.
FONDERIE
DE
FER ET DE CUIVRE
DE
E. CHANTELOUP
Commandes faites le matin, livrées le soir même.
6 déc.—a k 76

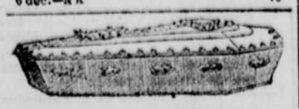

AVIS.
Je, soussigné, donne avis que j'ai en main sept corbillards neufs et de premières classe, que je offre à louer ou à vendre. Un surtout tout noir, surpasse ce qu'il y a de mieux à Montréal. Cercueils en main.
On se charge d'ensevelir.
XAVIER CUSSON,
115, rue St. Joseph.
11 nov.—54 122.

$5.00 MACHINES A COUDRE. $5.00
Première Classe, complète sous tous les rapports.
AGENTS DEMANDÉS,
Avec appoints extra. Circulaires, échantillons de machines.
HOPE MANUFACTURING CO.
6 PLACE UNIVERSITÉ,
Cité de New-York.
vend.—361 a A C

HUILE DE CHARBON, HUILE DE CHRBON,
Le soussigné offre en vente aux plus bas prix tous les meilleurs échantillons d'HUILE DE CHARBON RAFFINER.
—:o:—
QUARTS! QUARTS!
On a besoin de quarts vides pour Huile de Charbon et l'on offre les plus hauts prix pour ces articles.
—:o:—
SAVON! SAVON!
Toujours en mains les différentes qualités de savon en Barre,
Savon Huileux,
Savon Mou.
ROBERT B MURRAY,
36 rue Lemoine.
Manufacture de Savon, Chemin Papineau.
Bureau 36, Lemoine. 271 sm k

NOUVELLE ET UTILE INVENTION.
BRULEUR A L'HUILE DE CHARBON
ÉCLAIRANT DE LUI-MÊME.
Pas d'Allumettes! Cheminée ou Globe qui n'ont pas besoin d'être enlevés!
Pas d'électricité!
INVENTION MERVEILLEUSE
ET
Nouveauté utile aux familles!
C'est un Brûleur éclairant de lui-même, le seul qui ait jamais été offert au public. Il éclaire en un instant par un simple mouvement de la main, sans qu'il soit besoin d'enlever la cheminée ou le globe, d'employer des allumettes ou l'électricité.
Il éclaire en tout temps, en toute saison, sous tous les climats. Il est garanti comme tel.
Toutes les personnes qui le possèdent le regarde comme le produit d'une invention les plus simples, utiles et ingénieuses.
Faites nous visite et venez le voir fonctionner au magasin du soussigné.
En vente chez le soussigné ou par ses agents dument autorisés.
T. A. BARTE,
Pharmacien.
400, Rue Notre-Dame.
2 Déc.—73 r

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIETE.
La société existant ci-devant entre le soussigné et THOMAS RIMMER, Ecr., sous le nom de RIMMER, GUNN & CO., est par le présent dissoute, et les affaires de la société seront liquidées par le soussigné.
Le soussigné continuera à l'avenir les affaires sous le nom de WM. GUNN & CO,
WM. GUNN.
Montréal, 21 Décembre 1873—78 ds

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
Le soussigné a le plaisir d'informer à ses nombreux clients et au public qu'il vient de
FORMER UNE SOCIÉTÉ
avec M. LOUIS H. LAFLEUR, ci-devant marchand de St. Michel d'Yamaska, et qu'à l'avenir les affaires seront faites sous la raison sociale de
GELINAS, LAFLEUR & CIE.
SÉVÈRE GÉLINAS.
MM. G., L. & Cie. prennent la liberté d'attirer l'attention du commerce de détail de la ville et de la campagne, sur leur magnifique assortiment de NOUVEAUTÉS DE TOUTES SORTES et d'avertir MM. les marchands qu'ils trouveront chez eux, au
No. 256, RUE ST. PAUL
Toutes les facilités possibles pour la transaction des affaires, et ils solliciteront respectueusement une part de leur patronage.
22 fév.— 149

AVIS
Est par le présent donné que du PREMIER DE DÉCEMBRE les affaires de notre maison se feront sous les nom et raison de
THIBAUDEAU, GENEREUX & Cie., à Montréal.
THIBAUDEAU, FRERES & Cie., à Québec.
THIBAUDEAU, BROTHERS & Co., à Manchester, (Angleterre.
THOMAS, THIBAUDEAU & Co.
Montréal, 28 Novembre 1873.—70 m

DR. C. DANSEREAU.
32 *ANS DE PRATIQUE,*
No. 1023 RUE VISITATION.
17 nov.—tm p

LE DOCTEUR A. LATOUR
Tout récemment de retour de son voyage d'Europe, est prêt à offrir ses services comme Médecin et Chirurgien.
Il sollicite respectueusement ses amis et le public de l'encourager.
Consultations à toutes heures du jour et de la nuit.
M. LATOUR a suivi les cours de cliniques aux hôpitaux de Paris et de Londres.
Bureau et Résidence: 153, rue St. Joseph.
Montréal, 28 Octobre 1873.—tm k 43

CASSIDY, LACOSTE & DRUMMOND
AVOCATS
486 Rue Craig (Coin de la Rue St. Gabriel,
F. CASSIDY, Q.C., ALEX. LACOSTE
W. D. DRUMMOND, B.C.L.
7 juin, 1873.—227 a

ARCHAMBAULT & DE SALABERRY
AVOCATS,
No. 43—Rue St. Vincent,—No. 43
F. X. Archambault. | L. de Salaberry.
MM. Archambault et de Salaberry suivront le Circuit de l'Assomption.
11 Mars. 134—j

H. M. PERRAULT,
Architecte et Arpenteur,
BATISSES DU SÉMINAIR
Nos. 93 et 99, RUE ST. FRANCOIS XAVIER. sm k—66

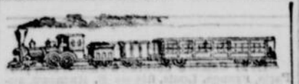

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.
Cette Compagnie est prête à conclure des arrangements avec les propriétaires de Vapeurs pour le
TRANSPORT DU FRET
DE
Portland à St. Jean et Halifax,
AUSSI DE
Portland ou Boston à Liverpool et Glasgow.
La COMPAGNIE DU GRAND TRONC pourra s'engager à fournir les cargaisons de ceux gros navires, chaque semaine, soit à Portland soit à Boston sur connaissements complets, et à les transporter de toutes les parties du Canada ou des Etats de l'Ouest, pour Liverpool ou Glasgow, sur réparations aux prix complets du fret qui seront agrées
Les communications doivent être adressées au soussigné
C. J. BRYDGES,
Directeur Gérant.
14 déc—82

CORPORATION DE MONTRÉAL.
Prolongement de la Rue Lafontaine.
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le Conseil de la Cité, à sa première réunion, après la dernière insertion de cet avis, prendra en considération et passera une résolution pour adopter les rapports des Comités des Chemins et des Finances, recommandant le prolongement de la Rue Lafontaine, à partir du Chemin Papineau jusqu'à l'Avenue Colborne, en vertu de la 130me section de l'Acte de la Législature de Québec, 35 Vict. chap 32
ALDIS BERNARD,
Maire.
P. O'MEARA,
Assistant-Greffier de la Cité.
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 13 Décembre 1873. } 82—1
[Cet avis sera inséré dans la *Minerve* et le *Nouveau-Monde*, jusqu'au 17 Décembre courant inclusivement.]

CORPORATION DE MONTREAL.
Elargissement de la Rue Ste. Marie
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le Conseil de la Cité, à sa première réunion, après la dernière insertion de cet avis, prendra en considération et passera une résolution pour adopter les rapports des Comités des Chemins et des Finances, recommandant l'élargissement de la Rue Ste. Marie, depuis le Carré Papineau, jusqu'aux limites de la Cité, en vertu de la 130e Section de l'Acte de la Législature de Québec, 31e Victoria, chapitre 32.
ALDIS BERNARD,
Maire.
P. O'MEARA,
Assistant-Greffier de la Cité.
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 13 Décembre 1873. } 82—1
(Cet avis sera inséré dans la *Minerve* et le *National* jusqu'au 27 Décembre courant inclusivement.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Royale Canadienne
Capital autorisé.....$5,000,000
La Compagnie s'étant conformée aux termes de l'Acte, a obtenu une licence, et est maintenant prête à accepter
Toutes sortes de risques contre le Feu à des taux modérés.
Toutes les réclamations seront payées immédiatement lorsque les pertes seront prouvées.
DIRECTEURS,
Hon. John Young.....Président.
J. F. Sincennes.....Vice-Président.
Andrew Robertson, John Ostell,
J. R. Thibaudeau, W. F. Kay,
L. A. Boyer, M. P., W. C. Mullarky,
Andrew Wilson.
Secrétaire-Trésorier....ARTHUR GAGNON
Gérant.....ALFRED PERRY.
Solliciteur.....JOHN A. PERKINS.
Bureau Principal, 169, Rue St. Jacques
MONTRÉAL
17 sept.—a k

ECURIES DE LOUAGE
P. QUINN,
No. 17, — RUE WILLIAM, — No. 17
Annonce respectueusement au public qu'il est prêt à loner des Cutters, Dog Carts, Carioles et Sleighs de Familles à des prix modérés.
10 déc—de k 78

AVIS PUBLIC.
Les Dames de l'Hôtel-Dieu, de cette ville désireraient emprunter deux cent mille piastres, portant intérêt au taux de six pour cent par an. Ces Dames empruntent par petites sommes de cent piastres, et par sommes plus considérables, payables à un mois de vue.
S'adresser à l'HOTEL-DIEU de Montréal, soit à la REVDER, BONNEAU ou au soussigné.
J. G. GUIMOND,
Proc. des dites Dames.
4 m—214

AVIS.
Le Consul Général de France à Québec, invite tous les Français qui atteindront l'âge de 20 ans avant l'expiration de l'année 1873, et les autres Français, ou de 21 et 30 ans, qui n'ont pas encore pris part au tirage au sort, à se présenter sans délai, soit au Consulat à Québec, soit dans le Vice Consulat Français existant au Canada, pour se mettre aux règlements et aux obligations que leur impose la nouvelle loi sur le service militaire, sous peine d'être poursuivis par les autorités militaires à leur entrée en France et de perdre tout droit à la protection consulaire.
4 déc.—74 g

LA BANQUE D'HOCHELAGA
AVIS est par le présent donné qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Actionnaires de cette Banque est convoquée et sera tenue en la cité de Montréal, dans la salle du Cabinet de Lecture Paroissial, rue Notre-Dame, LUNDI, le VINGT-NEUVIÈME Jour de DÉCEMBRE courant, à DEUX heures P.M. pour l'élection des Directeurs de la dite Banque.
LOUIS TOURVILLE,
Président du Bureau de Direction Provisoire.
Montréal, 12 Décembre 1873—80

BANQUE UNION
DU
BAS-CANADA.
Avis est par le présent donné qu'un dividende de
QUATRE POUR CENT.
Sur le Capital payé de cette banque a été déclaré, pour les derniers six mois de l'année, et qu'il sera payable au Bureau principal ainsi qu'aux bureaux des succursales le et après le
2 *JANVIER* 1874.
Les livres de transport seront fermés du 17 au 31 DECEMBRE inclusivement.
Par ordre du Bureau.
P. MACEWAN.
Caissier.
Québec 29 Nov. 1873.—78

SOCIETE DE CONSTRUCTION DE LA PUISSANCE.
HUIT APPROPRIATIONS égales à $1200 ont été déclarées pour le 26 DÉCEMBRE, à 8 heures, au Cabinet de Lecture; pour être qualifiés, les membres ayant des Livres de $100-00 doivent avoir payé la 6ie semaine.
Le Secrétaire a maintenant en vente quelques livres, qualifiés pour le prochain tirage qu'il offre au pair.
F. A. QUINN,
Sec Trés.
17 déc—811

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE.
Les cinquante-neuvième et soixantième appropriations de la première émission, et les dix-neuvième et vingtième de la seconde émission ont été déclarées pour LUNDI, le 29 courant, à 7½ heures du soir, dans la salle St. Jean-Baptiste, No. 18, rue St. Jacques.
ALFRED BRUNET,
Sec-Trés.
Montréal, 10 Décembre 1873.—78

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ST. JACQUES.
BUREAU DE DIRECTION
Président: J. P. Rottot, Ecr., M. D.
Vice-President: Alfred C. Truteau, Ecr.
Sect.-Trés: Edmond Beauvais, Ecr.
DIRECTEURS—
Jacques Grenier, Ecr., Conseiller.
Chs. Desmarteau, Ecr., Conseiller.
Jos Brunet, Ecr., Conseiller.
Arthur Desjardins, Ecr., Avocat.
J. W. Crevier, Ecr.
Olivier Robert, Ecr.
Jos. Beauchamp, Ecr.
AVIS est par les présentes donné que le Bureau de la Société est maintenant ouvert au No. 552½, rue Ste. Catherine.
Le paiement des souscriptions commencera d'une manière régulière, le PREMIER LUNDI DE JANVIER prochain.
Ceux qui désirent joindre la société, doivent se hâter de le faire, car il ne reste plus qu'un petit nombre de parts de disponible. Ce succès est dû aux avantages conlidérables que cette société donne aux actionnaires Nous prions le public de bien comprendre comment notre société l'emporte sur toutes les autres. Par exemple, celui qui, dans les autres sociétés de construction achète une appropriation de $2000 00 est obligé de remettre dans l'espace de dix ans la somme entière, plus ses versements hebdomadaires.
Dans la nôtre, au contraire, celui qui gagnera ou achètera une appropriation de $2000 00 ne sera obligé de remettre que $500 00 plus ses paiements hebdomadaires. Il fait par conséquent un profit clair de $500 00 de plus que dans toute autre société dans le même espace de temps.
Par ordre du Bureau de Direction,
J. P. ROTTOT,
Prés.
ED. BEAUVAIS,
Sec-Trés.
12 déc.—80

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU CANADA.
AVIS est par le présent donné que le Livre de Souscription à la Classe "O" de cette société est maintenant ouvert.
La société informe aussi le public qu'elle acceptera maintenant des dépôts.
Par ordre,
L. W. T. FRÉCHET,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 13 Décembre 1873. 82—um k

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE.
Seconde Emission d'Actions.
Le livre de Souscription aux Actions de la SECONDE ÉMISSION est ouvert au public.
ALFRED BRUNET,
Secrétaire-Trésorier.
No. 84, rue St. Jacques.
Montréal, 16 Juillet 1873.—261

AVIS.
Compagnie d'Anticosti (limitée)
AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE D'ANTICOSTI aura lieu à son Bureau, No. 96, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, en la Cité de Montréal, le DIXIÈME jour de DÉCEMBRE PROCHAIN, à UNE heure de l'après-midi, aux fins de compléter l'organisation de la dite Compagnie faire l'élection du BUREAU des DIRECTEURS adopter les règlements et faire telles autres affaires de la Compagnie, qui seront soumises à cette assemblée.
CHRISTOPHER O. CLOSTER,
Directeur Provisoire C. d'A.
Bureau de la Compagnie d'Anticosti, 96, Rue St. François Xavier, Montréal, 25 Novembre 1873. } 73

AVIS D'AJOURNEMENT.
L'Assemblée susdite des Actionnaires de la Compagnie d'Anticosti est ajournée au 21ème jour de JANVIER 1874, même heure et même lieu.
Par ordre,
(Signé) WM. L. FORSYTH,
f. f. Secrétaire.
Bureau de la Cie. d'Anticosti, Montréal, 9 Décembre 1873. } 77

LITTERATURE.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES
1793-1848

SECONDE PARTIE.
1848

(SUITE.)

Il reprit d'une voix plus basse :

—Quand je vois un brave jeune homme, plein de cœur comme vous l'êtes, il me semble que je le vois, j'ai en vie de l'embrasser comme j'embrasserais mon pauvre enfant. Oh! n'ayez aucune crainte, votre honneur est en bonnes mains. A mon fils, je dirais ce que je vous ai dis: Tu es jeune, tu as du cœur, tu as pris la défense d'une femme qu'on insultait, tu as bien fait, c'est le devoir d'un homme. Et pardieu! un duel! On en voit bien d'autres dans la vie. Le grand Mathias n'a qu'à bien se tenir, nous le mènerons par un petit chemin qui n'aura pas de pierres.

Il est impossible de rendre par des mots l'expression du visage et de la voix avec lesquelles ces dernières paroles furent prononcées; il y avait une sorte de tristesse enjouée et de gravité moqueuse qui pour des yeux plus exercés que ceux d'Arthur eût révélé l'inquiétude mortelle qui mordait le cœur du vieillard.

—Allons, reprit-il de la même voix, il est tard; dormez tranquille, M. Arthur; demain matin, je viendrai vous éveiller moi-même, mais surtout couchez-vous, ne penser à rien; il faut avoir bien dormi pour que le poignet soit sûr et le bras ferme.

M. Vancelay, après avoir prononcé ces paroles, serra une dernière fois les mains du jeune étudiant, et rentra dans son appartement.

Mais quand il fut seul avec lui-même, quand il ne sentit plus Arthur qui le regardait et l'écoutait, toute sa fermeté apparente disparut, et se laissant tomber dans son vieux fauteuil, il murmura avec un sentiment de profonde douleur;

—Demain!... s'il allait être tué.

Les heures se passaient, et le vieux Vancelay, le front dans ses mains, ne faisait aucun mouvement. La lumière qu'il avait posée sur la cheminée s'éteignit consumée, et il ne s'aperçut même pas de l'obscurité qui l'enveloppait Les premiers rayons du jour le réveillèrent seuls de sa méditation silencieuse. Il s'habilla à la hâte, regarda l'heure, et, sortant de son appartement, il alla frapper à la porte d'Arthur.

Pierre vint lui ouvrir.

—M. Arthur?... lui dit il.

—Je crois qu'il vient de se réveil ler.

En effet, Arthur s'habillait lorsque M. Vancelay entra.

M. Vancelay jeta sur lui un regarda rapide. Rien ne décelait l'inquiétude; mais Arthur avait peu dormi; il avait tant rêvé.

—Déja levé, M. Vancelay? dit le jeune homme.

—A vos ordres, mon cher M. Arthur.

Un silence de quelques instants succéda à ce peu de mots.

Arthur continuait sa toilette; il était bien facile de voir que sa pensée était loin de lui et courait dans les champs immenses des rêves et des illusions.

—Pardon, M. Arthur, dit tout à coup le vieillard de cette voix qui indique un violent et pénible effort sur soi-même, de quelles armes comptez-vous vous servir?

—De l'épée, je pense, à moins que mon advesaire n'élève quelque discussion à cet égard; alors, comme je suis décidé à les éviter toutes, j'accepterai l'arme qui lui conviendra.

—C'est selon, c'est selon, il ne faut pas comme cela abandonner son droit. Il y a une grande différence entre l'épée et le pistolet.

Pas pour moi, répondit Arthur du ton le plus naturel en cachetant une lettre, je ne sais pas mieux me servir de l'une que de l'autre.

—Ah!.... fit M. Vancelay dont le visage se décomposa, vous.... ne savez..... vous servir.... ni de l'épée... ni du... pistolet?

—J'ai pris quelques leçons d'escrime au collége, voilà tout.

M. Vancelay s'était levé ses mains tremblaient, et son visage, tout à l'heure pâle, était devenu presque pourpre.

—Comment, M. Arthur, vous ne savez pas manier une épée? A votre âge?... Oh! les jeunes gens!... Les imprudents! les coupables!... Ils passent leur vie à monter à cheval, à fumer, à courir de plaisir en plaisirs; et ils ne pensent pas un soul instant à sauvegarder leur vie, et empêcher le premier lâche ou le premier insolent de les tuer. Oh! c'est bien cela!... et parce qu'ils ont du courager, de l'énergie, qu'ils sont hommes de cœur, ils croient que tout est dit quand ils savent se jeter sur la pointe d'une épée. Mais je ne le veux pas! je ne le veux pas, moi!... Arthur!... Oh! les jeunes gens!... Pierre.... Pierre, décroche ces fleurets, ces épées.

—Que voulez-vous donc faire, M. Vancelay?

—Je veux savoir ce que vous ont appris ces quelques leçons d'escrimeau collége.

—Bien peu de chose, mais ce qui nous sauve, mon cher M. Vancelay, c'est que les autres n'en savent ordinairement pas davantage que nous.

—Et qui vous dit que Mathias n'a passé une partie de sa vie à ferrailler? Alors M. Arthur, je vous en prie.... prenez ce fleuret et mettez vous devant moi.

C'était vraiment un spectacle étrange et touchant que de voir ce vieillard de quatre-vingts ans relevant son corps courbé par l'âge et sa tête blanchie comme s'il eût retrouvé les premiers années de sa jeunesse, éclair échappé du cœur et qui rayonnait en lui. Il tenait son fleuret sans qu'on le vit vaciller dans ses doigts; le regard de ses yeux était vif et rapide.

Et comme le jeune Savernoy hésitait à se mettre devant lui:

—Allons, M. Arthur, lui-dit il en essayant de sourire, vous voyez que le vieillard n'est pas encore trop mal sous les armes.

Arthur prit un fleuret, se plaça devant M. Vancelay et se mit en garde.

—La pointe à la poitrine!... au nom du ciel! M. Arthur, lui cria le vieillard en saisissant de la main gauche le fleuret du jeune homme. Qu'elle soit là... là... qu'elle menace toujours votre adversaire!... Allons, je vous attaque... parez!... parez!... mais parez donc! Touchez, M. Arthur! touchez-moi... je vous presse, rompez, tendez le fer... tendez donc!.... tendez donc!

Savez-vous, M. Vancelay, que dous seriez un rude adversaire? dit Arthur en souriant.

—Vous m'avez bien compris, M. Arthur, continua le vieillard tout entier à sa pensée, toujours la pointe au corps; n'attaquez pas! quand on n'est point de première force, c'est un grand désavantage; attendez, attendez. Voyons, prenez ces épées; vous ne vous êtes jamais battu, m'avez-vous dit, il faut que votre œil s'habitue à regarder une pointe de fer.

Et il tendait au jeune homme une des épées nues.

Ce que M. Vancelay avai déja fait avec des fleurets, il le recommença avec les épées.

Décidément Arthur ne savait rien; ses quelques mois d'escrime lui avaient appris tout au plus qu'une épée se tenait pas la poignée et nom pas la pointe. Le regard du vieux Vancelay suivait tous ses mouvements, et si Arthur eût été moins occupé à ce qu'il essayait de faire, il eût pu lire sur la physionomie du vieillard toute la douleur que lui inspirait cette cruelle inexpérience.

—Allons, allons, dit-il en cherchant à cacher ses craintes sous une parole enjouée, ça n'ira pas trop mal, ayez confiance, mon jeune ami.

—La confiance ne me menquera pas, M. Vancelay.

Dans le même moment, sept heures et demie sonnèrent à la pendule.

—Vite, Pierre, dit Arthur, une voiture, nous avons juste le temps d'aller prendre le général d'Épernay et d'arriver au rendez-vous à l'heur fixée.

Puis il s'aprocha de M. Vancelay, qui tenait encore dans sa main l'épée dont il venait de se servir.

—M. Vancelay, lui dit-il en lui tendant un papier cacheté; il se peut que je sois... blessé, et il se peut aussi qu'une personne... dont je ne sais pas le nom, envoie ici.... Une femme... c'est une folie que je vous dis là, car cette personne.. ignore mon adresse, et mon nom; mais enfin, si cela arrivait, voici un petit mot que vous lui feriez remettre.

—Je vous comprends, dit le vieillard en prenant la lettre.

—S'il m'arrivait... malheur, j'ai laissé là, sur ma table, quelques lignes pour mon grandpère; le général d'Épernay les lui remettrait. Maintenant, mettons ces épées dans leurs fourreaux e descendons, car la voiture ne peut terder à arriver.

M. Vanceley était tellement ému qu'il n'osa pas répondre, dans la crainte que le tremblement involontaire de sa voix n'ôtât à Arthur de Saverno la confiance si nécessaire en de semblables occasions.

Tous deux descendirent scilencieux.

Le vieillard pensait à Arthur. Arthur pensait à la princesse Pallianci.

Dix minutes après, la voiture s'arrêtait devant la porte du général d'Epernay.

(A CONTINUER.)

$5 à $20 par jour, Agents demandés! Hommes ou Femmes, Jeunes et Vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adresse: G. STINSON & Co., Portland, Maine.
10 Mai. E n k—204

TÉLÉGRAPHIE

(De toutes les parties du monde.)

SERVICE PRIVÉ DE *LA MINERVE*

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 17.

La Chambre se rassemble à 3 15 p. m.

Après les affaires de routine, les projets de loi suivants sont présentés et lus pour la première fois;

L'hon. M. IRVINE. Projet de loi en amendement à l'acte relatif aux Magistats et Cours de District.

L'hon. M. CHAPLEAU. Projet de loi pour codifier les actes notaries de la Province de Québec.

L'hon. M. OUIMET soumet les documents demandés par le Conseil Législatif.

M. LAROCQUE. Projet de loi pour l'amalgame de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Chambly avec le chemin de fer de jonction de Missisquoi et amendements à la charte d'incorporation.

M. BEAUBIEN. Projet de loi pour l'incorporation de L'Institut des Sourds-Muets de la Province de Québec.

L'hon. M. ROBITAILLE propose qu'un comité spécial, composé de MM. Fortin, Irvine, Jely, Chauveau, Roy, Geniron et Lavallée, soit nommé et chargé de s'enquerir de l'administration des Terres des Iles de la Madeleine et des meilleurs moyens à adopter pour améliorer la condition des habitants de ces Iles, autant que cela se rapporte à l'administration des dites terres, avec le pouvoir de requérir personnes, documents et dossiers.

Adopté.

M. BELLINGHAM présente une adresse pour obtenir les copies de la correspondance échangée entre A. Pigy, Ecr., et l'Exécutif de cette Province au sujet de la réclamation du premier pour compensation des pertes qu'il a éprouvées par l'incendie du Palais de Justice de Québec.

Il dit que M. Pigy se trouve partie intéressée à plusieurs procès, et que les dossiers de ses causes, dossiers réunis pour un intervalle de 34 ans, ont été détruits, et que plusieurs d'entr'eux sont à recommencer.

La motion est présentée par M. Bellingham dans le but de savoir si quelque compensation sera accordée.

L'hon. M. HOLTON demande à l'hon. Procureur Général s'il peut lui faire connaître le résultat de l'enquête instituée pour connaître la cause de l'incendie du Palais de Justice. Il croit qu'une commission a été nommée et que le résultat a été la présentation d'un projet de loi par l'hon Procureur, mais il n'a vu dans les journaux aucune mention des causes de l'incendie. Si l'accident résultait de la négligence du gouvernement, il y aurait certes raisons de lui adresser des réclamations en dommages.

L'hon. M. IRVINE, répond que les journaux ont fait mention des découvertes faites par la commission.

L'hon. M. HOLTON. Je ne les aural donc pas vus.

L'hon. M. IRVINE. Il est établi sans laisser à l'esprit le moindre doute, qu'aucun des employés du Palais de Justice ne mérite pas le blâme. Il a été très difficile de connaître les causes de l'incendie, vu que la chambre ou le feu s'est déclaré n'était pas encore ouverte à 3 hrs. de l'après midi, le jour même de la conflagration.

M. DAVID propose la seconde lecture du projet de loi, qui assujettit à saisie, les salaires des fonctionnaires publics.

Le projet de loi subit sa seconde lecture.

L'hon. M. IRVINE s'objecte à la clause qui rend sujets à saisie les gages non-échus de ces fonctionnaires, la dite clause se trouvant en contradiction avec le Code de Procedure.

Sur motion de l'hon. M. ROBERTSON, la chambre se forme en comite des subsides, se lève et rapporte progrès.

Le projet de loi du chemin de fer "South Eastern" est soumis au comité, subit sa troisième lecture et est adopté.

Plusieurs autres projets de loi avancent d'un pas.

Projet de loi pour l'incorporation du village de Longueuil;

Projet de loi pour l'incorporation du "Stock Exchange" de Montréal;

Projet de loi pour l'incorporation du Comite Agricole de Lotbinière;

Projet de loi pour l'incorporation de l'Orphelinat de St. Hyacinthe.

Et enfin le projet de loi pour reviser et consolider la charte de la cité de Montréal et les différents actes en amendement.

En réponse à l'hon. M. LAFRAMBOISE, l'hon. Premier dit qu'il a donné des ordres pour l'impression de son projet de loi relatif aux élections. Il sera prêt vendredi.

La chambre s'ajourne à 4.10 p. m.

—o—

Ottawa, 17.

Temps clair et doux.

Le *Citizen* de ce matin, croit que malgré la réduction, du commerce de bois éprouvée cette année, le bois carré, sera préparé en aussi grande quantité que l'année dernière, sur la Rivière Kippewa.

Cependant aucun chantier de billot n'est établi le long de cette rivière.

Trois tentatives ont été faites, hier soir, pour incendier une maison du coin des rues Maria et Bank. Une jeune femme a été arrêtée comme incendiaire.

L'Hon. M. Smith arrivera, ici, ce soir, et il est probable que le Cabinet se réunira, vendredi.

Rien d'extraordinaire dans le monde politique.

Québec, 17.

Une dépêche nous apprend que le major Voyer et son détachement de police provinciale sont parvenus à arrêter quatre indiens, regardés comme les fauteurs des troubles au Lac des Deux Montagnes.

Temps clair et très doux.

Ste. Scholastique, 17.

Le major Voyer et le détachement de la police provinciale sont arrivés, ici, ce soir. Ils ont reussi à capturer au village de St. André d'Argenteuil, quatre des émeutiers indiens du Lac des Deux Montagnes.

Les Indiens croit profondément à la justice de leur cause.

La police a rempli son devoir de manière à mériter les éloges.

Service de la Presse Associée.

[POUR "LA MINERVE."]

AMÉRIQUE.

Cincinnati, 16.—Le Col. W. G. Tirrell, de Covington, a été poignardé par Thomas Francis, qu'il accusait de fraudes sur les fonds publics. Ses blessures seront probablement mortelles.

Chicago, 16. — David Gage, trésorier spécial de la cité, s'est rendu coupable d'un detournement de fonds évalué à $300,000; mais Gage offre ses propriétés particulières en compensation. Il possède des biens-fonds dont la valeur totale est de $500,000. La cité se trouve ainsi en mesure de recouvrer l'argent qui lui a été soustrait.

Key West, 16.—Une provision de combustible a été envoyée sur une barque de la marine américaine pour l'usage du vapeur *Virginius*.

New-York, 16.—Plusieurs journaux publient certaines rumeurs au sujet de l'incapacité du capitaine général Jovellar à faire respecter les ordres de la mère-patrie. Ces rumeurs n'ont aucun fondement. Le capitaine général est décidé de donner exécution à l'arrangement convenu entre les deux puissances et il a toute l'énergie nécessaire à l'accomplissement de son devoir. Il est d'ailleurs secondé par les hommes honnêtes et attachés à leur patrie.

Plusieurs espagnols avouent que la boucherie de Santiago, n'a pas reçu un châtiment aussi sévère qu'elle méritait.

Philadelphie, 16.—Une autorité de cette ville télégraphie qu'une majorité de plus de 150,000 votes, affirme les principes constitutionnels.

San Francisco, 16 — Une tourmente épouvantable a passé sur la ville de Milton. Une pluie torrentielle et un vent violent ont causé de grands dommages. Plusieurs hâtisses ont été renversées. Aucune perte de vie cependant n'est à déplorer.

Singapore, 17.—Le corps expédillionnaire, envoyé par la Hollande contre Atchins et commandé par le général Van Sivietan, a defait l'ennemi dans un premier engagement.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M.

AMÉRIQUE.

Washington, 17.—Dans les cercles officiels on s'attend à la restauration du *Virginius* et de ses passagers.

Havane, 17.—La question de l'esclavage a été remise sur le tapis.

L'affaire du *Virginius* occupe toujours l'attention.

L'abolition de l'esclavage commence à paraître moins grave pour les Cubains et ils s'apprivoisent à cette idée.

New-York,

LA MINERVE

Jeudi matin, 18 Décembre 1873.

Les fins. Une très sotte correspondance de l'*Evénement* se termine comme suit :

La Chambre indignée a rappelé à l'ordre l'honorable Solliciteur, mais il n'en avait pas moins commis une de ces bassesses dont le souvenir s'attache au nom d'un homme public.

M. Chapleau aurait-il osé, en présence de l'Hon. M. Fournier, porter le débat sur le domaine des affaires privées et accuser ce dernier d'avoir acheté des terres dont il n'avait pas encore payé le prix ?

Ce plat insulteur aurait dû savoir que l'Hon. M. Chapleau a lancé cette accusation en pleine chambre, l'an dernier, à la face de l'Honorable Fournier présent à son siége et que M. Fournier d'arrogant agresseur est devenu tout à coup timide et impuissant défenseur, plaidant les circonstances atténuantes. L'Hon. M. Chapleau ne passe pas pour redouter la présence d'un adversaire.

L'ELECTION DE TORONTO-OUEST. Il est avéré que les grits ont fait un coup de maître dans la division-Ouest de Toronto —un coup de maître à leur manière, avec l'aide de deux gouvernements, le fédéral et le local.

En 1872, M. Crawford, conservateur, a obtenu 1038 voix et a battu son adversaire, libéral, par 500 voix de majorité.

En 1873, M. Bickford, conservateur, obtint 1074 votes, et est battu par M. Moss, libéral, par 500.

Les listes électorales étaient les mêmes dans les deux cas. Cela donne une idée des moyens employés par les grits. Ils ont fait voter tous les électeurs passés, présents et à venir dans cette division.

MacMullen était là, bien entendu. C'était son tour à payer, et il a fait les choses largement. Il paraît qu'il est très-généreux depuis qu'il sait que M. MacKenzie veut fondre notre chemin du Pacifique dans le *Northern Pacific* américain.

On n'a jamais vu pareille corruption. Cela dépasse l'imagination canadienne ; mais cela convient parfaitement aux purs qui ont triomphé au moyen du scandale du Pacifique.

Ajoutez à cela que les conservateurs ne s'attendaient pas entre eux, que M. Bickford est un homme compromis, paraît-il, contre qui il a été facile de soulever le préjugé même parmi ses partisans politiques. En somme, cette élection est sans pareille. La vraie majorité a été battue.

Nous reconnaissons que les grits sont des hommes de progrès et les conservateurs des arriérés. Pour soutenir la lutte, ceux-ci doivent songer à s'organiser de nouveau, car leurs adversaires sont décidés à ne reculer devant rien pour vaincre là-même où ils sont les plus faibles.

Le débat de vendredi. On lit dans le *Canadien* :

Il y a longtemps que nous avons entendu des discours aussi bien dits, aussi bien pensés et aussi sensés que ceux qui ont été prononcés par *M.* Gérin et l'hon. M. Chapleau à la séance de vendredi. Ces deux discours sont magnifiques et font honneur à ceux qui les ont prononcés. Ils ont fait un beau contraste avec les discussions hors d'ordre et les recriminations oiseuses de M. Tremblay et de M. Joly. Après avoir entendu déclamer à tort et à raison depuis le commencement de la session, on était bien aise d'entendre parler raison et bon sens.

M. Gérin a fait un exposé bien clair de sa position en chambre et donné une verte leçon à M. Joly qui parle contre le gouvernement pour le plaisir de parler et d'avancer la cause de l'opposition. Il a démontré aussi avec cette logique qui le distingue qu'en traînant les noms des marchands de bois dans les discussions parlementaires, en les représentant bien à tort comme des pillards, on finira par inspirer du dégoût à ces hommes respectables, qui abandonneront le commerce de bois et seront remplacés par des organisations d'escrocs qui s'entendront pour mettre le gouvernement à leur merci. M. Gérin s'est déclaré adverse à la motion Joly et a dit qu'il ne voterait que pour la nomination d'un comité chargé de s'enquérir d'accusations spécifiées.

L'hon. M. Chapleau a démontré avec beaucoup d'éloquence que la nomination du comité, tel que demandé par M. Joly, était inconstitutionnelle et fait voir que l'opposition ne porte ces accusations que pour les faire reproduire dans les journaux afin de fausser l'opinion publique.

Il a fait une allusion qui a paru piquer l'opposition dans le vif, en racontant l'histoire d'un marchand, un des chefs du parti libéral, qui n'ayant pu réussir à s'emparer d'une certaine étendue de coupe de bois, voulut forcer la main au commissaire des terres, fit rédiger un protêt par un notaire et menaça l'honorable commissaire s'il ne consentait pas à lui accorder les limites demandées. L'opposition n'a pas répondu un seul mot.

Enfin, le discours de l'hon. M. Chapleau a tellement écrasé l'opposition qu'après l'avoir entendu M. Holton, qui a plus de tact et d'expérience que ses amis, a demandé au gouvernement la permission de retirer la motion de M. Joly. Cette reculade a prouvé d'une manière plausible la fausseté des accusations de l'opposition, qui après avoir employé huit jours pour accuser le gouvernement, a implicitement admis la fausseté de ce qu'elle avait dit en retirant la motion Joly. Ceci montre ce qu'il faut penser des adversaires du gouvernement.

L'espionage commercial Nous attirons l'attention du commerce et du gouvernement fédéral sur l'article suivant du *Budget*, qui révèle une des institutions les plus flétrissantes de notre état de société.

L'ancien gouvernement d'Ottawa se disposait à imposer des restrictions au commerce qui se fait sur les réputations. Nous espérons que son successeur recueillera fidèlement cette tâche :

Notre plus grand plaisir est de rendre justice, lorsque justice est due. De, uis que l'article intitulé : " commerçants canadiens et agences Mercantiles " et inséré dans cette édition, a été rédigé et imprimé la Chambre de Commerce, nous sommes heureux de le dire, a adopté la résolution suivante à son assemblée ajournée de mercredi ;

" Proposé par M. Carrol, secondé par M. H. S. Scott, que les délégués à la Chambre de Commerce, reçoivent instruction de travailler à l'adoption d'un acte requérant les Agences Mercantiles de faire un dépôt entre les mains du gouvernement de la même manière que les bureaux d'assurance."

Et à la même assemblée, MM. A. Joseph, John Roche, T. Ledroit et A. Fraser ont été nommés délégués de cette Chambre de Commerce auprès de celle de la Puissance. Jusqu'ici, tout est bien. Maintenant il incombe à ces délégués, comme premier devoir de se mettre au courant de tout ce qui touche cette importante question afin que la discussion qu'ils doivent en faire devant l'assemblée à qui est confié l'ensemble des intérêts commerciaux du pays, soit raisonnée, énergique et efficace. Nous demandons que cette discussion ait lieu sans retard et soit sérieuse, et la déduction naturelle qui découle de la commission dévolue à ces délégués, est qu'ils ne doivent pas entreprendre leur tâche avec une faible énergie, mais en hommes chargés de combattre un système que leurs commettants les membres de la Chambre de Commerce, ont condamné par la résolution précitée, comme préjudiciable en admettant qu'il est nécessaire, de le contrôler par un acte de législature. Les délégués devront se rappeler qu'ils vont soutenir non leur opinion personnelle mais l'opinion des commerçants de Québec et nous ajouterons, d'Hamilton et London ? Quoiqu'il arrive, ils doivent insister sur la question et obtenir une expression d'opinion complète.

Nous croyons que dans ce cas ils trouveront les voies préparées à la Chambre de Commerce et des hommes disposés à coopérer de tout cœur avec eux. Nous n'avons pas l'intention de tourner le fer dans la plaie, mais qu'il nous soit permis d'avertir les délégués de se mettre en garde contre toute information provenant de personnes intéressées au maintien de cet odieux système de mouchards, si les agences permettent l'examen des opérations de leurs bureaux, que cet examen soit sévère. Que tous leurs livres et surtout, le livre qui fait mention du caractère privé des commerçants soient emportés.

Nous persistons à dire qu'un tel régistre existe. La Clef du rapport des Bradstreet, montre d'elle-même que le caractère privé des Marchands est étudié, et divulgué à demande, que leur vie domestique est espionnée ; que des limiers sont à leurs trousses et qu'en réalité dans un pays soi-disant libre, leur condition se rapproche beaucoup du sort de ces hommes qui possédant une feuille de congé, sont sans cesse sous les yeux de la police, quoiqu'ils ne le sachent pas. Voici cette Clef explicative :

1 Fait de l'argent.
2 Perd de l'argent.
5 Fait de grandes dépenses.
6 Est économe.
7 Affaires trop considérables.
8 Affaires pas trop considérables.
9 Sobre.
10 Non sobre.
11 Vague assidûement à ses affaires.
12 Ne vaque pas très-assidûment à ses affaires.
13 Paie un intérêt considérable.
14 Ne paie pas un intérêt considérable.
15 Se trouve souvent court d'argent.
16 Paie souvent avant échéance.
17 Bon caractère moral.
18 Caractère privé peu exemplaire.
19 Laisse quelquefois protester ses billets.
20 Ne paie pas toujours ses comptes à échéance.
21 Fait crédit avec prudence.
22 Assume de grands risques en donnant crédit.
23 N'évalue pas suffisamment les prompts paiements.
24 Poursuivi.
25 Non poursuivi.
29 Paie promptement.
30 Paie plutôt avec lenteur.
31 Honnête.
32 Honnêteté non tout-à fait admise.
33 Bonnes aptitudes aux affaires.
34 Fait trop d'endossements.
36 N'endosse pas.
38 Affaires suspendues—pas encore réglées.
39 Délai partiel
40 Délai obtenu.
41 Failli.
42 A fait un compromis
43 Offre un compromis
44 A été assigné
45 Comptes suspendus
46 Do vendus
47 Demande un délai
48 S'acquitte
49 Sans affaires
50 Actif favorable
51 Partie de l'actif défavorable
52 Offre de payer sans déduction
53 Prend des risques peu considérables
54 Ressources considérables
55 Achète généralement pour argent
56 A repris les affaires
57 Paie ses délais à échéance.
58 Di sonte
60 Décédé
61 Vente finale.
62 Biens hypothéqués
63 Spécule
64 Vient de commencer ; réputation commerciale pas encore établie.
65 Jusqu'ici malheureux en affaires ; caractère et réputation sont ses seuls titres.
77 Brûle
78 Assuré
79 Non-assuré
70 Digne de confiance en cette branche spéciale ; capital non requis et non apprécié
82 Application pour mettre en faillite
73 En faillite
74 Crédit non proportionné aux affaires
75 Credit non proportionné aux moyens.

Le lecteur intelligent, dira-t-il, après avoir pris connaissance du catalogue susdit, que dans ce système l'on ne trafique pas du caractère privé de l'homme. Nous ne le pensons pas. Nous disons que ce trafic existe, et bien pis encore ; nous affirmons que ces agences ont, pour considération d'argent, donné à quelques uns, des crédits supposés qu'ils n'avaient aucun droit de posséder ; que pour considérations d'argent, ils se sont faits à plusieurs reprises les instruments du dépit et de la vengeance en accablant de dignes commerçants, et qu'ils se sont rendus coupables d'un chantage de la plus noire espèce. Nous savons qu'une fois entr'autres un marchand a été menacé d'être poursuivi " par une agence, s'il ne montrait pas ses livres et pas plus tard que cette semaine, deux actions ont été signalées à notre attention et ces actions donnaient une idée très claire des vices du système. Dans l'une de ces actions, un jeune commençant de Québec, jouissant d'une bonne considération était poursuivi pour une somme insignifiante et cela par erreur—le débiteur réelle étant une autre personne du même nom ; cependant son nom a été inscrit dans les régistres de la Cour et sans une heureuse circonstance, il aurait été coulé de nouveau et envoyé à Montréal de la manière ordinaire ; ce qui pourrait être illustré par l'exemple suivant :—" MM. Tel et Tel poursuivi cette semaine pour $40 ; " et, naturellement, aucune explication n'étant donnée, il a été permis de conclure que M. Tel et Tel a été poursuivi parce qu'il ne pouvait payer la somme insignifiante de $40 ; ce qui, certes, ne pouvait manquer de donner lieu aux craintes des autres créanciers et peut être les mettre tous contre lui sur le champ et l'écraser lorsqu'il aurait pu satisfaire facilement à tous ses engagements en détail. Au sujet de l'autre action, un avocat distingué nous a fait connaître qu'un de ces clients a été poursuivi pour $6,000. Le fait est tout d'abord rapporté à Montréal, mais le demandeur n'inscrit pas sa cause en Cour et prend une nouvelle action de $6,000, qui est rapportée de la même manière et voilà le client avec une dette apparente de $12,000 sur les livres de l'agence. Les choses vont de la sorte jusqu'à ce que MM. Bradstreet et Dunn, Wiman et Cie aient créé une dette imaginaire de $100,000 ou plus, qu'ils déclarent au public comme pesant sur la tête du pauvre malheureux qui n'avait en premier lieu, contre lui, qu'une réclamation contestée de $6,000, et jusqu'à ce qu'ils aient ruiné son crédit de fond en comble, but que se proposaient, comme le dit celui qui nous donne ces renseignements, les personnes intéressées dans l'affaire.

Voilà réellement du scandale, et ce qui ne devrait pas être toléré d'avantage dans un pays civilisé. Pour démontrer la nécessité absolue d'avoir les moyens d'obtenir la réparation des torts qu'ont causés ces institutions irresponsables, nous nous sommes donné le trouble d'obtenir les informations suivantes que nous communiquons :

" Bureau du Protonotaire, Montréal.

" Monsieur,

" La société de J. M. Bradstreet et fils a été inscrite et enrégistrée à notre bureau, le 6 mars 1867. Henry Bradstreet, Catherine Bradstreet, fille majeure, Dame Mary Bradstreet, marchande publique, épouse de Francis Sylvestre Coffman et Lorenia Bradstreet, aussi marchande publique, épouse de Francis Snydam Kaese, tous de la cité de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, sont les noms de personnes composant la dite société.

Nous demeurons,
" Monsieur,
" Vos obéissants serts.,
" HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
" P. C. S."

L'on verra par cet extrait que les associés, au moins dans une de ces sociétés marquantes de limiers, sont tous femmes, à une exception près, et tous Yankees, demeurant en dehors du Canada et par conséquent en mesure de se moquer de toute action en dommages intentée contre leur conduite préjudiciable. Le seul moyen de les atteindre est de les obliger à déposer une somme suffisante entre les mains du gouvernement pour assurer une protection au public canadien si ce système doit être continué. Nous espérons voir la Chambre de la Puissance, au nom de ses propres intérêts, prendre l'initiative dans une question si importante au commerce du pays, plutôt que la la voir débattue au Parlement par des députés dont toutes les démarches reposent sur leur responsabilité personnelle.

Echos d'outre-mer. Une nouvelle question paraît devoir surgir bientôt en Europe. L'*Univers* l'expose en ces termes :

Nous recevons d'un personnage versé dans les affaires diplomatiques la communication suivante :

" La France vient de se donner un gouvernement en prorogeant pour sept ans les pouvoirs de l'illustre maréchal Mac-Mahon : si cette combinaison a réuni les suffrages du parti conservateur, c'est sans doute parce qu'elle a un noble but, qui est de doter le pays d'un gouvernement capable d'assurer l'ordre à l'intérieur et de représenter avec dignité le pays à l'étranger. Après tous les revers qu'elle a essuyés, après les malheurs qui ont laissé de profondes cicatrices dans le pays, la France n'a besoin à l'étranger que de se maintenir avec dignité ; mais elle en a besoin : si le pavillon français ne doit plus abriter comme autrefois des aventures, il doit néanmoins se montrer toujours avec fierté, lorsqu'il y va de l'honneur et de l'intérêt moral et matériel de la patrie. " La France, suivant le célèbre mot d'un homme d'Etat illustre qui le disait pour la Russie en d'autres temps, la France doit se recueillir, mais elle ne doit pas bouder," car sa place est encore fièrement marquée dans l'aréopage européen.

" S'il est en Europe plus d'une affaire de nature à toucher ses susceptibilités ou ses intérêts, dans l'empire ottoman il se présente aussi une question qui pourrait devenir très grosse de dangers pour la France, car elle touche de très près et à sa dignité et à ses intérêts les plus vitaux. Aussi doit-elle appeler, aujourd'hui plus que jamais, l'attention du nouveau gouvernement, et surtout celle du duc Decazes, en qui l'on veut généralement reconnaître un des esprits les plus politiques du cabinet. La question arménienne, qui se débat depuis l'année 1870, réclame, nous dirons même exige une solution ; cette solution, qui ne peut être que conforme aux stipulations internationales, conforme aux principes les plus élémentaires mêmes de l'équité et de la liberté religieuse, le nouveau ministre pourra facilement et promptement la trouver s'il veut suivre, comme nous aimons à l'espérer, la tradition de la politique française, et s'il est soucieux de conserver encore à la France, dans les pays du Levant, la part de prépondérance que les siècles lui ont acquise. Il s'agit pour la France de savoir si elle doit et si elle peut obtenir aujourd'hui justice d'un Etat sauvé grâce à elle, en 1854-55, et cela non pas dans une question d'intérêt pécuniaire et matériel, mais dans une question d'ordre moral, à savoir l'exercice de la liberté de conscience garantie sous l'épée de la France. Quoique les lecteurs de l'*Univers* connaissent cette question, qui a été traité *ex professo* dans les colonnes de votre journal, je crois utile d'en parler brièvement et de déterminer, à propos de cette question, quel en est le caractère, la nature, et quels sont les rapports directs qu'elle a avec la politique de la France. C'est ce que je vous demande la permission de faire demain.

On s'occupe toujours du séjour du Comte de Chambord en France, Voici quelques renseignements qui ne manquent pas d'intérêt :

A propos du dernier séjour en France de M. le comte de Chambord, la plupart des journaux ont affirmé qu'on n'avait pas vu le prince à Paris. Nous savons pourtant qu'il y est venu. Le jour des funérailles de l'amiral Tréhouard, près de l'esplanade des Invalides, stationnait une voiture de place, dans la quelle on aurait pu remarquer un voyageur très-attentif à la manœuvre et au défilé des trou, es.

Le cocher, à qui le voyageur avait dû se placer de façon à bien voir, s'évertuait à le vouloir convaincre qu'il verrait mieux s'il regardait comme tout le monde, au lieu de se tenir dans le fond de la voiture. Le voyageur n'écoutait rien, mais, tout en se dissimulant de son mieux, suivait avec une émotion visible un régiment de cuirassiers qui passait. Quand ce fut fini, le voyageur donna un ordre, et la voiture partit.

C'était le comte de Chambord qui venait enfin de réaliser un de ses plus grands désirs : voir sous les armes un régiment français.

Une opinion du futur Roi :

L'*Emancipateur* de Cambrai rapporte une parole qu'un de ses rédacteurs entendit de la bouche du comte de Chambord, en juillet 1871 :

" *Ceux de Rome sont ceux de France*, disait Henri V. *Les inopportunistes de là bas sont les inopportunistes d'ici.* Ce qu'ils veulent, c'est le triomphe de leurs petites idées et la satisfaction de leurs petits intérêts : rien de plus."

Les derniers évènements se sont chargés de vérifier cette parole. Mais il faut espérer qu'en France pas plus qu'à Rome les inopportunistes n'auront le dernier mot.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITES.

Des nouvelles nous mandent que M. McIsaac est élu député du comté d'Antigonish.

On rapporte que M. Disraeli a l'intention de visiter le Canada, le printemps prochain.

A l'Ile du Prince Edouard, les patates se vendent de 25 à 28 centins le minot et l'avoine de 52 à 53 centins.

Nos co-religionnaires du Nouveau-Brunswick ne se découragent pas. Ils ont décidé de construire un nouveau Collége St. Joseph.

Nous apprenons que M. Langelier, le candidat libéral a élu dans le comté de Montmagny, pour la chambre locale par une majorité de 150 voix.

Les journaux de St. Jean, Nouveau-Brunswick, annoncent qu'une épidemie semblable dans ses effets à l'épizootie, exercent de grands ravages parmi la race chevaline, dans plusieurs comtés de cette province.

Le *Moniteur Acadien* fait un appel aux amis de l'éducation de toute la puissance, et surtout à Québec.

Mgr. Sweeney a souscrit $500 et il recommande fortement l'Œuvre de la construction du nouveau Collége à ses ouailles.

A une assemblée monstre des personnes désœuvrées de New-York, tenue ces jours-ci en cette dernière ville, M. George Blair a lu un rapport où il est constaté qu'à New-York, 10,000 personnes vivent aux dépens de la charité publique. Il a déclaré en outre, que 182,000 habitants de l'Etat de New York, sont sans emploi.

Le *Daily Palladium* d'Oswégo fait allusion dans le termes suivants de la condition financière des Etats-Unis :

Pendant le mois de novembre, la dette publique accusait une augmentation d'audela de $9,000,000. Le secrétaire du Trésor annonce que l'augmentation sera considérable pendant le mois de Décembre. 18,000,000 de piastres en deux mois, ce n'est pas mal. Et néanmoins, Grant a toujours ses $100,000 par année et tous les officiers du gouvernement voient leur salaire s'augmenter.

Nos remerciements à M. Huot, propriétaire-rédacteur du *Canadien* pour l'envoi d'une brochure intitulée *Placet aux Chambres, La Bourse ou la Vie*, par François Bonami.

L'auteur s'est proposé de démontrer sous une forme vive et animée la nécessité de construire immédiatement un chemin de fer de Québec au lac St. Jean. Les sentiments patriotiques qu'il exprime trouveront un écho dans tous les cœurs.

L'un de nos littérateurs les plus en renom, M. Marmette, a donné, mardi soir, la première représentation de sa pièce, *Le Chevalier de Mornac*, à Québec. Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune ami a remporté un succès complet. La plupart des honorables députés et conseillers et l'élite de la population de Québec assistaient à la représentation. On a applaudi à outrance et l'auteur et M. Maugard, qui était bien l'artiste pour créer le principal personnage du drame. De tels résultats engagent le beau talent de M. Marmette pour de nouvelles productions, qui, nous l'espérons, ne se feront pas attendre.

ETAT nominatif No. 92, des Emigrants embarqués à bord du *Nestorian* partant de Liverpool le 4 Décembre 1873.

Noms.	Age.	Nationalité.	Professions.
Barrard Auguste	27	Français	menuisier
Cuburg Jean-Bte	25	Do	Do
Fegy Narcisse	47	Do	domestique
Charle Césarin	31	Do	cuisinière
Zeb Joaquim	3	Italien	ébéniste
Kermel Isidore	25	Alsacien	valet de chambre
Kermel Julie	22	Do	domestique
Serré Pierre	29	Lorrain	tondeur
Fournier Evariste	18	Do	meunier
Fournier Henri'e	50	Do	ménagère
Fournier Narcisse	8	Do	meunier
Fournier Albert	11	Do	Do

GUSTAVE BOSSANGE.
Paris, 3 Décembre 1873.

Nous lisons dans le *British Colonist* du 23 Nov, le passage suivant :

" M. Jawis, M. Rhéaume, M. Anninghon, et N. Perry du Comité d'Arpentage de C. P. R. partent, demain, pour leurs résidences respectives. M. Rhéaume est demeuré avec M. Moberley pendant toute l'exploration. Ils ont quitté Victoria pour Mainland, avec la première expédition, au mois de Juillet 1871. "

Nous devons ajouter que l'expédition à laquelle il est fait allusion, est la célèbre expédition Moberley chargé d'aller à la découverte d'une issue praticable à travers les Montagnes Rocheuses, pour le chemin de fer qui doit être construit sur le territoire britannique. M. Rhéaume duquel il est fait mention, est le fils de notre respectable concitoyen l'ex-membre pour Québec-Est. Il a passé deux ans sur le chemin de l'Intercolonial, pour l'arpentage de la route, et deux ans et demie sur celui du Pacifique, au milieu des montagnes Rocheuses. Nous apprenons que M. Rhéaume est maintenant en route pour Québec, et qu'en dépit de tous les hasards et de tous les dangers surmontés dans un voyage de deux ans et demie, dans la contrée la plus sauvage du continent, il reverra sa ville natale brillant de vigueur et de santé.—*Courrier du Canada.*

Le *Nouveau-Monde* donne dans les banquets.

Banquet à M. Laird, à l'île du Prince Edouard, *très brillant* : la conduite de MM. Laird, Sinclair, Davies et Yeo *vivement adprouvée.*

Banquet à M. Huntington. On fait des efforts pour en faire une *grande démonstration.*

Banquet au nouveau gouvernement à Ottawa, au commencement de Janvier. *succès assuré* Grande *démonstration,*

Banquet à M. Kay, mercredi prochain, à Clarenceville. *Belle démonstration.*

Il fait aussi dans les *"on dit"* et dans les *" nous croyons savoir,"* outre les banquets qui précèdent nous trouvons de plus ce qui suit dans son numéro de jeudi :

" *Il est rumeur* qu'il existe des dissensions sérieuses au sein du cabinet local. *On dit* que MM. Ouimet et Irvine *sont loin d'être d'accord*, spécialement sur la question du double-mandat.

On dit qu'une autre source de difficultés résulte de la demande d'érection civile de la paroisse Notre Dame de Grèce, sur laquelle les ministres *sont loin d'être d'accord. On parle* que l'intervention très-active dans cette affaire d'un ancien ministre fédéral, qui s'exercerait contre les vues du chef du Cabinet. *Enfin on ajoute* que deux ou trois résignations pourraient bien avoir lieu d'ici à peu de jours.

Quelle ardeur et quel zèle !
—*Constitutionnel.*

NOTES LOCALES.

DOUANES.—A la Douane de Montréal hier, les recettes se sont élevées à $6,508., 63.

PERDUE.—Une dame a rapporté à la station centrale de police, hier matin, qu'elle avait perdu une chaîne d'or de grande valeur.

INSPECTION DES VIANDES.—L'officier chargé de ce devoir a constaté que plusieurs des étaux privés sont tenus dans un état de malpropreté, pour ne pas dire de saleté dégoûtante.

CHEMIN A BARRIÈRE.—Le contrat pour la construction du chemin à barrière de Laprairie, a été accordé à MM. Parker, Campbell & Cie. Les travaux seront probablement complétes vers le mois d'octobre prochain.

LE FLEUVE.—Le niveau du fleuve a haussé de six pouces depuis samedi dernier. Une quantité considérable de glace descend le fleuve.

Il y a déjà, dans le bâvre, trois ou quatre ronds à patiner.

PAYÉ.—On dit que le montant de l'assurance, $1,000, sur la vie de Patrick Kelly, le pompier qui a été tué lors de la chute de l'échelle Skinner, l'automne dernier, a été payé à la Corporation par la " Compagnie Nationale d'Assurance. "

LE TEMPS.—Le temps est splendide, aujourd'hui. Le soleil brille comme au mois d'avril et la population de Montréal ne regrette qu'une chose, les chemins ne sont pas en bon état et les trottoirs sont très-glissants. Un peu de neige règlerait la question de façon à satisfaire tout le monde.

ENCORE LES AVALANCHES.—Mardi après-midi, une jeune dame qui passait au coin des rues St. François-Xavier et Notre-Dame, a reçu sur la tête un amas assez considérable de neige. Elle s'est affaissée sur le trottoir et quand on la releva, elle était sans connaissance. On la transporta dans un magasin voisin, où des soins assidus lui furent prodigués.

COMPAGNIE DE DILIGENCES DE MONTREAL.—Cette Cie. a fait construire de nouveaux sleighs qui peuvent donner place à trente passagers. L'on constate avec plaisir qu'ils a une large part dans la faveur publique. Ses voitures portent à chaque course, bon nombre de piétons que les dangers de la route des trottoirs et la fatigue des longues marches effraient. Elle fait une rude opposition à l'ancienne compagnie.

MORT SUBITE.—Vers quatre heures mardi après-midi, Madame Prosper Decarie, âgée de 35 ans, qui était à vaquer aux soins de son ménage, est tombée frappée de mort subite. M. le Coroner Jones a tenu une enquête cette avant midi, et le verdict rendu a été " mort de congestion des poumons.

Madame Décarie demeurait sur la rue Montcalm.

GRANDE CHANCE.—Un de nos abonnés nous fait savoir qu'étant entré au No. 201 Rue Notre-Dame, chez les Messieurs F. & H. Guérin il y acheta pour cinq ou six dollars, et y reçoit un magnifique présent. Il nous prie de remercier ces Messieurs et de recommander aux acheteurs d'y aller, et y essayer leur chance.

AVANT DE S'EMBARQUER pour l'Europe, on devrait se munir d'une des polices d'assurance émises par la *Travelers Insurance Co.* Ces polices coûtent fort peu, et on se les procure pour un an, six mois, ou même un mois. A cette époque de l'année les orages sont fréquentes, que l'on s'assure donc.

LIVRES.—La vente des livres d'Aappleton & Cie de New-York sera continuée cette après-midi et ce soir aux magasins de M. Shaw, rue Craig.

POÊLES A CUISINE.—Ce matin, à 10 heures, M. Shaw vendra à ses magasins rue Craig, des poêles célèbres de Walker, deux bons pianos de seconde main et une quantité de meubles de ménage.

SUCCESSION DE FAILLITE.—Cette après-midi à deux heures, M. Fraser vendra aux salles de vente de M. Alloway, des chevaux, harnais, sleigh, voitures etc. Trois de ces chevaux sont de prix.

PIANOS.—Quelques beaux pianos qui n'ont pas été vendus lors de la grande vente de pianos qui a eu lieu chez M. Shaw mardi dernier, peuvent être achetés à vente privée et à bas prix. Ces instruments sont de qualité supérieure et sont pleinement garantis.

AVIS IMPORTANT.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la vente annoncée dans nos colonnes d'une splendide propriété tenue comme Hotel et magasin de campagne, (avec magnifiques dépendances) par M. Pierre Jubinville à la Pointe Gigire. La vente aura lieu demain à midi et sera conduite par MM. Benning et Barsalou agissant par ordre de James Tyre Ecr., Syndic en cette affaire.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

TROIS-TIVIERES.—Les anciens élèves du collége St. Joseph, ont donné, ces jours derniers, une soirée dramatique dans le but de venir en aide au nouveau collége, en voie de construction.

Les recettes ont été abondantes.

—Le *Constitutionnel* de lundi nous apporte les nouvelles suivantes des Trois Rivières et des environs :

—Samedi dernier, le vent a soufflé du nord-est toute la journée avec violence. Le fleuve était très-agité. La glace s'est rompue sur une étendue considérable. Le chemin qui avait été tracé avec des balises et qui servait de pont a été brisé, et on a dû en tracer un autre plusieurs arpents plus loin. La route se trouve ainsi considérablement allongée, et s'il vient encore une autre tempête pareille, on sera forcé de communiquer avec la station Doucet par le moyen des canots, plutôt que d'aller faire un détour de cinq ou six milles.

Le rond à patiner, préparé par M. Boucher, a été fortement entamé. Malgré que la glace fut solide et épaisse, elle n'a pu résister au choc des vagues.

—Un cheval et une voiture appartenant à M. Legendre de St. Maurice, ont été emportés par le courant samedi après-midi. M. Legendre traversait sur le pont de glace, lorsque le cheval fpris le mors aux dents et alla se jeter dans le fleuve. Heureusement que M. Legendre put sortir de la voiture à temps pour ne pas être emporté aussi. Le cheval était, dit-on, un cheval de prix.

—Les citoyens de Nicolet et leur digne pasteur ne se sont pas laissé décourager par le déplorable accident arrivé à leur nouvelle église, et qui leur fair subir une perte considérable. Les travaux seront repris aussitôt que possible. Cette ardeur fait honneur au citoyens de Nicolet.

—Nos marchands se plaignent toujours des retards que leur fait subir le Grand-Tronc. Des marchandises achetées à Montréal il y a près d'un mois ne sont pas encore arrivées à Doucet's Landing. Cela dépasse les bornes permises à la négligence et devient la preuve d'une mauvaise volonté manifeste.

ST. TIMOTHÉE.—La nouvelle empruntée à l'*Echo de Beauharnois*, qu'il s'était noyé un homme au pont de St. Timothée, sur le canal, par la négligence du gardien, M. Léon Leduc, est complètement fausse. Jamais, tel accident n'est arrivé. La diligence bien connu de M. Leduc suffit pour éviter ces sortes d'accidents.

QUEBEC.—Patrice James Lambert, accusé d'avoir forgé un billet et s'être accaparé un grand nombre d'articles de prix sous de faux prétextes, a plaidé coupable après l'investation. Il a été envoyé en prison pour y attendre son procès.

OTTAWA.—Nous lisons dans le *Courrier d'Outaouais* :

L'ingénieur de la cité poursuit activement les préparatifs des travaux d'egoûts ; il espère commencer les opérations durant l'hiver.

—Samedi, une partie des ruines du dernier incendie de la rue Sussex s'est effondrée avec fracas. Une seconde ou deux plus tôt, et nous aurions probablement à enregistrer la mort de M. Currier qui venait de passer par là. Les autorités municipales devraient, aussitôt après les incendies, faire abattre les murs restant comme autant de d'épées de Damoclès suspendues au-dessus de la tête des passants.

NAISSANCE

—Le 30 Octobre dernier, à Saint-Père, près Paris, France, Louis, fils de F. Rameau, auteur de *La France aux Colonies.*

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU.

AUJOURD'HUI.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de
ALPHONSE LALIBERTÉ, FAILLI.

Le soussigné vendra par encan public au Magasin du Failli, No. 219, Rue Legauchetière,

Jeudi, le 18 Décembre 1873, à Onze heures A.M.

Le Stock de Marchandises Sèches et les appareils du dit Magasin. Aussi, le Loyer jusqu'au 1er Mai 1874.

Conditions faciles annoncées au moment de la vente.

L'Inventaire peut-être visité à mon bureau, No. 51½, Rue Craig,

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, 11 Décembre 1873.
BENNING & BARSALOU,
80 Encanteurs.

DOMINION THEATRE !

GEO. J. DEAGLE...Locataire et Directeur.

NOUVEAUTÉS ! NOUVEAUTÉS !

Attrait Extraordinaire !

Farces Pétillantes,
Esquisses " Proteau,"
Comédies Burlesques,
Soirées à la Ethiopienne,
Chansons et Danses,
Extravaganzas nouvelles,
Grandes Pantomimes, (1ère fois)
Comiques Hollandais,
" Clog Dances."

ENTRÉE—25, 50 et 75 cts. Loges privées de $3 à $5.
Pour détails complets, voir les programmes.
Montréal, 15 Déc 1873. 82

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE D'HOCHELAGA.

ASSEMBLÉE ANNUELLE.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE et GÉNÉRALE de la dite Société pour l'élection des officiers, etc., pour l'année prochaine, aura lieu, MARDI, le VINGT-TROISIEME jour du mois de DECEMBRE courant, à ONZE heures A.M., à l'Hôtel du Canada, Rue St. Gabriel, en cette ville.

Par ordre,
HUGH BRODIE,
Secrétaire et Trésorier.
16 Déc.—83 q

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE.

L'Assemblée Annuelle des Membres de la dite Société pour l'élection des Officiers et Directeurs de l'année qui va suivre, sera tenue dans les Salles de la Société d'Histoire Naturelle, Rue Université, LUNDI, 22 DÉCEMBRE, à HUIT heures P.M.

WM. EVANS, Vice-Président.
11 Décembre 1873. 79—1 k

ACADEMIE DE MUSIQUE DE QUEBEC.

L'Assemblée Générale des Membres actifs de l'Academie pour l'Election des Officiers, aura lieu LUNDI, le 22 de DECEMBRE courant, à 7 heures P. M., au Vieux-Château, à Québec

Par ordre,
JOS. A. DEFOY,
Séc. A. M. Q.
Québec, 10 Décembre 1873 79

UN MONSIEUR

De bonne conduite désirerait obtenir une pension dans une famille Canadienne-Française, aux environs de la Rue St. Denis.

S'adresser en donnant les conditions à ce bureau, par lettre à Z.
18 Decembre. 85—d p

ON DEMANDE

UN ASSOCIÉ commanditaire ou actif avec quinze ou vingt mille piastres, pour entrer en société avec le soussigné dans le but d'établir une manufacture de chaussures à Montréal. Le soussigné a acquis dix années d'expérience dans la Province d'Ontario, en cette branche

S'adresser à A. B., aux soins de J. Dougall & Cie.
Montréal, 15 Dec 1873.—4 p 81

LES DELICES DU PALAIS AUX JOUR DE FETE.

VINS
LIQUEURS,
FRUITS,
GIBIER, etc.

Et un complet assortiment des caprices de la table, chez

DUFRESNE & McGARITY

Seuls agents pour le célèbre Champagne " Veuve Clicquot Ponsardin."

229 RUE NOTRE-DAME.

18 Décembre 85—

AVIS.

La Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronk du Canada fera application à la Législature de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte pour autoriser la Compagnie d'établir parmi ses employés un fonds de retraite et de pourvoir à la direction d'icelui ;

Aussi, pour autoriser la Compagnie d'établir parmi ses employés un système d'assurance sur la vie et contre les accidents, et de pourvoir à la direction d'icelui ;

Aussi, pour consolider tout le capital-actions privilégié et préférentiel de la Compagnie venant avant les premières actions préferentielles et le convertir en un seul stock perpétuel de débentures, et ceci de la manière qui paraîtra la plus désirable ;

Aussi pour obtenir le pouvoir de prélever d'autres fonds pour améliorer et augmenter les facilités commerciales de la compagnie ; les dits fonds devant être prélevés de la manière qui paraîtra la plus convenable ;

Et pour d'autres fins.

Daté le 17 Décembre 1873. hs—84

E. G. M

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS

Le Barreau et la Cour d'Appel.

Hier matin, la salle d'audience de la Cour du Banc de la Reine, était remplie de spectateurs, avocats et autres. M. Day, qui avait présidé l'assemblée de la veille, était chargé de la part des membres du Barreau, de mettre sous les yeux des honorables juges, copie des résolutions adoptées.

Etaient présents, les honorables juges Badgley, Monk, Taschereau, Ramsay et Loranger.

A l'ouverture de la séance, l'hon. juge Badgley présenta au greffier, M. Marchand, la commission qui nomme Son Honneur le juge Loranger, juge suppléant en l'absence du juge en chef, et le greffier en fait lecture.

Son Honneur le juge Taschereau passa sur le champ à la question du jour. Il menaça de laisser son siege si les résolutions que les membres du Barreau avaient jugé convenable de formuler étaient lues à ce moment. Il ajouta qu'il connaissait la nature du devoir que M. Day avait à remplir au nom de ses confrères; que les résolutions qu'il voulait exposer, constituaient un véritable "Impeachment" contre le Banc et qu'il n'avait qu'à se retirer, si la décision du Barreau, prise la veille était suivie.

M. Day prit alors la parole et en s'adressant à l'audience, déclara qu'il remplirait le devoir dont ses confrères l'avait chargé, quoique ce fut un devoir pénible. Les résolutions auxquelles on a fait allusion, continua-t-il, n'ont pas encore été exprimées à la Cour d'une manière officielle. En ma qualité de délégué du Barreau, il m'incombe de les faire connaître. Elles ont trait à l'administration de la justice par cette Cour, et il est à remarquer qu'aucun des honorables juges ne se trouvent individuellement affectés par nos procédés d'hier. Nous nous sommes inspirés des circonstances et l'état de choses actuel a été le seul mobile de notre conduite.

L'honorable juge Taschereau interrompit M. Day en a time tant que le Barreau avait le droit d'adopter les résolutions même les plus énergiques contre le Banc, mais il refusa de reconnaitre qu'il fût loisible aux membres de la profession légale, de se manifester devant une telle assemblée. Lorsque le tribunal est déclaré incapable de remplir ses fonctions, il n'est plus de la dignité des juges de siéger, et lui pour un, se conduira en conséquence si la lecture a lieu.

A cela M. Day répondit qu'à l'assemblée de la veille, on n'avait pas été jusqu'à déclarer le tribunal incapable. On a mentionné un état de chose existant et les honorables messieurs devraient être les premiers à faire face au mouvement.

L'hon. Juge Ramsay fit remarquer que l'opinion de l'hon. juge Taschereau n'est pas universellement partagée sur le Banc et que les choses devaient être continuées d'une manière régulière. Un simple rapport de journal n'a pas le caractère officiel. On pourrait autrement prendre connaissance des résolutions.

Le Juge Monk, ne condamne pas l'action du Barreau, cependant suivant lui la communication aurait pu être faite d'une manière plus délicate.

M. Day insiste. Vu que les résolutions mentionnées ne jetaient aucun soupçon de criminalité sur les hons. juges, il fit constater qu'il avait en mains, ces résolutions, étant prêt à les transmettre au Banc sans les lire.

L'hon. Juge Taschereau abandonna dès lors son siége et se retira.

Après avoir pris connaissance de la copie officielle des résolutions, le juge Ramsay soutint que la Cour ne pouvait présider à de semblables procédés.

Ce fut aussi l'opinion des Hons. Juges Monk et Badgley, connaissant déjà, ce que le délégué voulait exposer, la formalité était superflue. La question devait être reglée par le gouvernement. A ce dernier, le barreau avait à s'adresser.

Le tribunal motiva son refus sur le fait, qu'en accédant aux dessein du barreau, il allait établir un précédent dangereux. Si les résolutions n'avaient, d'après lui, rien d'illégal en elles-mêmes, il était contraire à la dignité de la Cour de permettre quelles fussent exposées en une telle circonstance. La juridiction a plusieurs autres sections judiciaires, il ne faut pas suspendre l'administration de la justice par une concession irrégulière à une démarche qui allait la paralyser.

Alors M. Day plaçant les résolutions, sur le pupitre du greffier, conclut en disant ce qui suit: "Puisque la Cour ne veut pas consentir à recevoir ces résolutions, j'offre de les lui transmettre."

Une légère confusion vint au même instant troubler l'ordre de la séance. Quelques minutes s'écoulèrent avant que le calme fut rétabli. L'hon. Juge Badgley dit que les affaires de cette ville, n'attendaient pas seules, leurs soins. Puisque le Barreau de Montréal s'abstenait de procéder, la Cour pouvait s'occuper des autres causes de sa juridiction. Cependant une ou deux motions seulement furent présentées, et la séance fut levée sans autre incident.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Mercredi, 17 Déc.

COUR DE POLICE.

Présent:—W. H. Bréhaut, Ecr., Magistrat de Police pour le District de Montréal.

—Charles Tisan, vente de liqueurs sans licence, est condamné à payer $50 et les frais.

—Alfred Lemire, vente de liqueurs sans licence, est condamné à payer $50 et les frais.

—Edouard Chayotte, assaut et batterie, $4 et les frais.

—Edouard Chayotte, vol, non-coupable.

COUR DU RECORDER.

Présent: John Ponsonby Sexton, Ecr., Recorder.

—Les ivrognes qui ont comparu, ce matin, à la Cour du Recorder, sont de bons vieux toujours prêts à recommencer à boire, malgré les semonces que leur fait M. Sexton.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Hier, à 9 hs. a. m. avait lieu à l'église paroissiale de Notre-Dame les funérailles de Dame Marie Zoé Eulalie Caroline Clément, épouse de Stanislas Jean-Bte Rolland, écuier, junior, dont nous avons annoncé le décès. Un nombreux cortège de parents et d'amis s'était réuni à Hochelaga pour accompagner les restes mortels de la défunte jusqu'au lieu des cérémonies funèbres et pour témoigner à ce moment de l'estime dont jouissait celle à qui un avenir si brillant était promis et à qui maintenant on venait rendre les honneurs suprêmes de la religion.

Les coins du poële étaient portés par MM. A. Deschamps, Dr. J. H. Laramée, Hyacinte Hudon, Chs. Lencir, James A. Sadier et L. J. A. Dérome.

La levée du corps fut faite par le Révd. M. Bélard, vicaire d'Hochelaga, et le service fut célébré par le Revd M Saurin, prêtre du Séminaire de St. Sulpice. Une foule recueillie entourait dans la nef les pieuses dépouilles de celle pour l'âme de laquelle elle adressait au ciel ses prières. Dans le chœur, on remarquait la présence des Révérends MM. Martineau, Rousselot et Picard prêtres de St. Sulpice, Hicks et Demers de l'Evêché, de M. Lonergan, curé d'Hochelaga, de l'abbé Valois, etc.

Pendant l'office divin, la voix grave et triste de la musique sacrée se fit entendre et se mêla aux échos de la cérémonie funèbre. Cette harmonie touchante du chant et de la liturgie sacrée semblait apprendre aux fidèles que s'il est des épreuves et de grandes douleurs dans ce monde, il y a dans la religion des mystères qui consolent et dans l'autre vie des espérances glorieuses.

Après l'office, le convoi funèbre reprit sa marche jusqu'au cimetière, où chacun put se dire, en face de cette tombe, que la mort est la maîtresse inexorable de nos destinées, puis que la jeunesse, la force et l'âge n'avaient pu trouver grâce devant elle.

Lettre Encyclique

De notre Très-Saint Père le Pape Pie XI à tous les Patriarches., Primats, Archevêques, Evêques et à tous les autres ordinaires en grâce et en communion avec le Siége Apostolique,

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Bien que Nous ayons souffert de nombreuses et amères épreuves depuis le commencement de Notre long Pontificat, pour des causes diverses que Nous vous avons fréquemment exposées dans Nos lettres Encycliques, le poids de Nos douleurs s'est tellement accru dans ces dernières années, que Nous en serions presque écrasé si la divine Miséricorde ne Nous soutenait. Récemment encore, les choses en sont venues à ce point que la mort même semblerait préferable à une vie bouleversée par tant d'orages, et que parfois Nous sommes contraint de nous écrier, les yeux levés au ciel: "Il vaut mieux que Nous mourrions plutôt que de voir les maux des saints (1)." En effet, depuis que par la permission de Dieu, cette brillante cité, Notre ville, a été prise par la force des armes et soumise au gouvernement d'hommes contempteurs du droit, ennemis de la religion, qui confondent les choses divines et humaines, il ne s'est presque pas passé un seul jour qu'on n'infligeât quelque nouvelle blessure à Notre cœur transpercé déjà par tant et tant d'outrages et de vexations diverses. Nos oreilles résonnent encore des plaintes et des gémissements de ces religieux et de ces vierges qui, chassés de leurs maisons et manquant de tout, sont poursuivis et dispersés, comme on traite des ennemis et comme on a coutume de faire partout où domine une de ces factions qui tendent à renverser l'ordre social. Car, comme le disait Antoine le Grand, au témoignage d'Athanase, le diable, sans doute, hait tous les chrétiens; mais il ne peut supporter, à aucun prix, les religieux fidèles et les vierges de Jésus-Christ. Nous avons même vu récemment ce que Nous ne supposions pas devoir jamais arriver, la suppression et l'abolition de Notre université grégorienne, fondée (selon le témoignage d'un ancien auteur traitant de l'école romaine des Anglo-Saxons) afin que les jeunes clercs y vinssent des régions lointaines s'instruire dans la doctrine et la foi catholique, pour que rien d'hétérodoxe et de contraire à l'unité catholique ne fût enseigné dans leurs églises, et qu'ils retournassent dans leur pays affermis dans la vraie foi. Ainsi, en Nous enlevant peu à peu, par des procédés abominables, tous les secours et tous les instruments qui Nous servent à diriger et à gouverner l'Eglise, on montre avec évidence combien est éloignée de la vérité cette affirmation que, dans la ville ravie à Notre pouvoir, la liberté du Pontife romain n'est en rien diminuée dans l'exercice de son ministère spirituel et dans tous les actes que comprennent ses rapports avec le monde catholique. En même temps, il devient chaque jour plus évident que Nous avons paré avec vérité et avec justice toutes les fois que Nous avons dénoncé la sacrilège usurpation de Notre gouvernement, comme ayant surtout pour but de ruiner la force et l'efficacité de la primauté pontificale et même, s'il était possible, de détruire entièrement la religion catholique.

Mais ce n'est pas pour vous entretenir des maux dont souffre Notre ville et toute l'Italie, que Nous avons surtout résolu de vous écrire. Bien plus, Nous aurions peut-être renfermé ces angoisses de notre âme dans un triste silence, s'il Nous était donné par la clémence divine de pouvoir adoucir les cruelles douleurs dont tant de Nos Vénérables Frères sont affligés dans d'autres contrées avec leur clergé et leur peuple.

Vous n'ignorez pas, en effet, Vénérables Frères, que quelques-uns des cantons de la Confédération helvetique, excités, non pas tant par les hétérodoxes, dont quelques-uns ont même reprouvé ces attentats, que par les turbulents disciples des sectes qui se sont partout aujourd'hui emparées du pouvoir, ont bouleverse tout ordre et mine les fondements mêmes de la constitution de l'Eglise du Christ, non-seulement contre toute règle de justice et de raison, mais malgré la foi publiquement donnée, puisque, en vertu de pactes solennels confirmés par le suffrage et l'autorité même des lois de la Confédération, il fallait que la liberté religieuse demeurât complètement assurée aux catholiques. Déjà, dans Notre allocution du 23 décembre de l'année passée, Nous avons déploré cette violence faite à la religion par les gouvernements de ces cantons, "soit en décidant des dogmes de la foi catholique, soit en favorisant les apostats, soit en interdisant l'exercice de la puissance épiscopale." Mais ces très-justes plaintes portées sur Notre ordre au Conseil fédéral par Notre chargé d'affaires, ont été complètement méconnues, et on n'a pas tenu un plus juste compte des requêtes présentées à diverses reprises par les catholiques de tout ordre et par l'épiscopat suisse. Bien plus, aux premières injustices on en a joint de nouvelles et de plus grandes.

Car, après la violente expulsion de Notre vénérable frère Gaspard, évêque d'Hébron et vicaire apostolique de Genève, expulsion qui fut aussi belle et glorieuse pour la victime que déshonorante et honteuse pour ceux qui l'ont ordonnée et exécutée, le gouvernement de Genève a promulgué, le 23 mars et le 27 août de cette année, deux lois entièrement concordantes avec l'édit propose le mois d'octobre de l'année précédente et condamné par Nous dans l'allocution que Nous venons de rappeler. Ce gouvernement s'est en effet arroger le droit de réformer dans ce canton la constitution de l'Eglise catholique et de l'amener à la forme démocratique, soumettant l'évêque à l'autorité civile, tant pour l'exercice de sa juridiction et de son administration propres que pour la délégation de son pouvoir; lui interdisant d'avoir son domicile dans le canton; limitant le nombre des paroisses et leur étendue; proposant la forme et les conditions d'election des curés et des vicaires, les cas et le mode de leur révocation ou de leur suspension, attribuant aux laïques le droit de les nommer; confiant également aux laïques l'administration temporelle du culte; en un mot, les préposant d'une façon générale, comme des inspecteurs, à la tête des choses ecclésiastiques. En outre, il a été établi par ces lois que, sans la permission du Gouvernement, laquelle serait toujours révocable, les curés et les vicaires n'exerceraient aucune fonction et n'accepteraient aucune dignité supérieure à celle dont ils auraient été investis par l'élection du peuple; enfin qu'ils seraient astreints vis-à-vis du pouvoir civile à un serment dans les termes duquel se trouverait une véritable apostasie. Il n'est donc personne qui ne voie que non-seulement de semblables lois sont nulles et sans force, à cause du défaut complet du pouvoir chez les législateurs laïques et la plupart du temps hétérodoxes, mais encore que les choses qu'ils ordonnent ainsi sont en une telle opposition avec les dogmes de la foi catholique et de la discipline de l'Eglise sanctionne par le Concile de Trente et les constitutions pontificales, qu'elles doivent être absolument desapprouvées et condamnées par Nous.

C'est pourquoi, en vertu du devoir de Notre charge et de Notre autorité apostolique, Nous les réprouvons et les condamnons solennellement; déclarant en même temps que le serment qu'elles prescrivent est illicite et tout à fait sacrilège; et qu'à cause de cela tous ceux qui, dans le gouvernement de Genève ou ailleurs, ayant été élus selon les dispositions de ces lois ou d'une manière analogue par le suffrage du peuple et la confirmation du pouvoir civil, osent remplir les fonctions du ministère ecclésiastique, encourent *ipso facto* l'excommunication majeure réservée à ce Saint-Siege et les autres peines canonique en conséquence, les fidèles devront les fuir tous, selon l'avertissement divin, comme des étrangers et des voleurs qui ne viennent que pour voler, tuer et perdre 2.

Tristes et funestes sont les choses que Nous venons de rappeler, mais il en est arrivé de plus funestes encore dans cinq des sept cantons dont se compose le diocèse de Bâle, à savoir; Soleure, Berne, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie. Là aussi il a été fait sur les paroisses, sur l'élection et la révocation des curés et des vicaires, des lois qui, détruisant le gouvernement de l'Eglise et sa constitution divine, soumettant le ministère ecclésiastique à une domination séculière et tout à fait schismatique En conséquence, Nous réprouvons et condamnons ces lois, nommément celle qui a été faite par le gouvernement de Soleure le 23 decembre de l'année 1872, et Nous voulons qu'on les considère comme à jamais réprouvées et condamnées. Or, Notre vénerable frère Eugene, évêque de Bâle, ayant rejete avec une juste indignation et une constance apostolique certains articles établis dans un concordat ou une *conférence diocésaine*, comme l'appellent, dans laquelle siégeaient cinq délégués des cantons susdits et qui lui furent proposés, il a été, pour ce fait, dépassédé de son épiscopat, chassé de son palais et violemment jeté en exil, bien qu'il eût un motif absolument impérieux de repousser ces articles, car ils attiquaient l'autorité épiscopale, renversaient le gouvernement hiérarchique et favorisaient ouvertement l'hérésie. Dès lors, il n'est sorte de fraude et de vexation qui n'ait été commise afin que, dans ces cinq cantons, le peuple et le clergé fussent entraînés dans le schisme. On interdisait au clergé tout commerce avec le pasteur exilé, ordre était donné au chapitre cathédral de Bâle de proceder à l'élection d'un vicaire capitulaire ou d'un administrateur comme si le siége épiscopal était réellement vacant; mais le chapitre, par une protestation publique, repoussa courageusement cet indigne forfait. Cependant, par sentence et decret des magistrats civils de Berne, soixante-neuf curés du Jura étaient sommés de ne plus remplir la charge de leur ministère, puis d'abdiquer leurs fonctions, pour l'unique motif qu'ils avaient publiquement attesté ne reconnaître d'autre évêque et pasteur que Notre vénérable frère Eugène et ne vouloir à aucun prix se séparer honteusement de l'unité catholique, par là, il est arrivé que tout ce territoire, qui avait constamment gardé la foi catholique et qui précédemment avait été uni au canton de Berne, sous cette loi et avec cette convention qu'il conserverait libre et intact l'exercice de sa religion, a été privé des réunions paroissiales des solennités du baptême, des noces et des funérailles, et cela malgré les réclamations et les plaintes de la multitude des fidèles, condamnée par cette suprême injustice à l'alternative ou de recevoir des pasteurs hérétiques et schismatiques imposés par l'autorité politique, ou d'être privés de tout secours et de tout ministère sacerdotal

C'est pourquoi Nous bénissons Dieu qui, répandant cette même grâce par laquelle il soulevait autrefois et affermissait les martyrs, soutient aujourd'hui et fortifie cette part choisie du troupeau catholique qui suit virilement son évêque élevant un mur pour la maison d'Israël afin de ne pas faiblir dans le combat au jour du Seigneur (3). Ignorante de la peur, elle marche sur les traces du chef des martyrs, Jésus-Christ, lorsqu'en opposant la douceur de l'agneau à la férocité des loups, elle combat joyeusement et avec fermeté pour sa foi.

Cette noble constance des fidèles suisses est imitée par le clergé et le peuple fidèle, qui, en Allemagne, suivent avec un zèle non moins recommandable les exemples illustres de leurs évêques. Ceux ci, en effet, ont été donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes qui les contemplent, armés de la cuirasse de la vérité et du casque du salut, combattant partout avec vigueur les combats du Seigneur. Oui, de toutes parts on admire d'autant plus leur force d'âme et leur invincible constance et on célèbre d'autant plus leurs vertus par les plus grands éloges, que chaque jour s'étend la cruelle persécution soulevée contre eux dans l'empire d'Allemagne et surtout en Prusse.

Outre les nombreuses et graves injustices infligées l'année dernière à l'Eglise catholique, le gouvernement prussien, par les lois les plus dures et les plus iniques, très contraires à l'ancienne coutume, a si complètement soumis l'institution et l'éducation des clercs au pouvoir laïque que celui-ci il appartient de rechercher et de décider de quelle façon les clercs doivent être instruits et formés à la vie sacerdotale et pastorale. Allant encore au-delà, il attribue au même pouvoir le droit de connaître et de juger de la collation des charges et bénéfices ecclésiastiques, et même de priver les pasteurs de ces charges et bénéfices. En outre, afin de détruire plus complètement et plus vite le gouvernement ecclésiastique et l'ordre de soumission hiérarchique institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, ces mêmes lois ont établi plusieurs empêchements à ce que les évêques, au moyen des censures et des peines canoniques, pourvoient, selon les circonstances, soit au salut des âmes, soit à la pureté de la doctrine dans les écoles catholiques, soit à l'obéissance qui leur est due par les clercs; en effet, par ces lois il n'est permis aux évêques d'agir ainsi que selon le bon plaisir de l'autorité civile conformément aux règles établies par elle. Enfin, pour que rien ne manquât à cette oppression radicale de l'Eglise catholique, il a été institué un tribunal royal pour les affaires ecclésiastiques, auquel les évêques et les pasteurs sacrés pourront être appelés aussi bien par les particuliers qui leur sont soumis que par les magistrats publics, de façon qu'ils paraissent en jugement comme accusés et qu'ils soient entravés dans l'exercice de leur charge spirituelle.

Ainsi, la très-sainte Eglise du Christ, à qui, par les promesses solennelles et répétées des princes souverains et par des traités réguliers, on avait garanti la nécessaire et pleine liberté de la religion, aujourd'hui pleure dans ces lieux où elle est dépouillée de tous ses droits et en butte aux attaques d'ennemis qui la menacent d'une dernière ruine; car les nouvelles lois tendent à ce qu'elle ne puisse plus exister désormais. Il n'est donc pas étonnant que l'ancienne tranquillité religieuse ait été gravement troublée dans cet empire par des lois de cette sorte et par les autres actes et projets très hostiles à l'Eglise qui émanent du gouvernement prussien, qui voudrait en Allemagne rejeter la faute de cette agitation sur les catholiques de l'empire germanique. Car, s'il faut leur faire un crime de ne pas acquiescer à ces lois, qu'ils ne peuvent accepter en sûreté de conscience, il faudra, pour le même motif et de la même façon, accuser les Apôtres de Jésus-Christ et les martyrs, qui aimèrent mieux subir les supplices les plus atroces et la mort même, plutôt que de trahir leur propre devoir et de violer les droits de leur sainte religion en obéissant aux ordres impies des princes persécuteurs. Assurément, Vénérables Frères, s'il n'y avait pas, outre les lois du pouvoir civil, d'autres lois d'un ordre supérieur, qu'il faut reconnaître, et qu'il est interdit de violer; si, par suite, des mêmes lois civiles constituent la règle suprême de la conscience, comme quelques-uns ont l'absurdité et l'impiété de les prétendre, les martyrs des premiers siècles et ceux qui les ont imités étaient plutôt dignes de flâme que d'honneur et de louanges lorsqu'ils répandaient leur sang pour la foi du Christ et la liberté de l'Eglise; bien plus, il n'eût pas été permis, contre les lois et malgré les princes, de répandre et de propager la religion chrétienne, en un mot, de fonder l'Eglise. Cependant, la foi enseigne et la raison humaine démontre qu'il existe deux ordres de choses et qu'il faut distinguer deux pouvoirs sur la terre: l'un naturel, qui veille à la tranquillité de la société humaine et aux affaires séculières, l'autre dont l'origine est au-dessus de la nature, qui commande à la cité de Dieu, c'est-à-dire à l'Eglise de Jésus-Christ, et qui est institué de Dieu pour la paix des âmes et leur salut éternel. Or, les devoirs de cette double puissance ont été très sagement réglés de façon que l'on rende à Dieu ce qui est de Dieu, et à César, pour Dieu, ce qui est de César; en effet, *et si César est grand, comme il est moindre que le Ciel, il dépend de celui dont dépend le Ciel et toute créature* (4)). Certes, l'Eglise ne s'est jamais écartée de ce divin precepte, elle qui, partout et toujours, s'efforce de faire pénétrer dans l'esprit de ses fidèles la soumission qu'ils doivent inviolablement observer envers leurs princes souverains et leurs droits sur les choses séculières; avec l'Apôtre, l'Eglise a toujours enseigné que les princes sont redoutables non pour ceux qui font le bien, mais pour ceux qui font le mal; elle ordonne que les fidèles se sont soumis non-seulement par crainte, parce que le prince porte le glaive pour châtier celui qui fait le mal, mais aussi par conscience, et parce que, dans sa charge, le prince est ministre de Dieu (5). Mais cette crainte des princes, l'Eglise l'a restreinte aux œuvres mauvaises, et elle l'a complètement exclue de l'observance de la loi divine, car elle se souvenait de ce que saint Pierre enseigne aux fidèles: *Que personne d'entre vous n'ait à souffrir comme homicide, ou voleur, ou calomniateur, ou envieux du bien d'autrui; mais si c'est comme chrétien, qu'il ne rougisse pas, et qu'il glorifie Dieu par ce nom* (6).

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, vous comprendrez facilement de quelle douleur Nous avons dû être accablé, lorsque récemment, dans une lettre que Nous envoyait l'empereur d'Allemagne lui-même, Nous avons lu une accusation non moins cruelle qu'inattendue contre une partie, à ce qu'il dit, des catholiques qui lui sont soumis, mais surtout contre le clergé catholique et contre les évêques de l'Allemagne. La cause de cette accusation est que ceux-ci, ne redoutant ni la prison ni les tribulations et n'estimant pas leur vie plus qu'eux-mêmes (7), refusent d'obéir aux lois que Nous avons rappelées, avec le courage avec lequel, avant qu'elles ne fussent portées, ils avaient protesté, dénonçant toute l'injustice de ces lois, la démontrant dans de graves requêtes, claires et solides, qu'ils adressaient au prince, à ses ministres et aux Assemblées souveraines du royaume, aux applaudissements du monde catholique tout entier, et de beaucoup d'hétérodoxes. C'est pour cela qu'aujourd'hui ils sont accusés du crime de trahison, comme s'ils étaient d'accord et conspiraient avec ceux qui s'efforcent de troubler l'ordre de la société humaine, sans qu'on tienne compte des preuves innombrables et éclatantes qui établissent leur fidélité incontestable et leur obéissance envers le prince, et leur ardent amour de la patrie. Bien plus, on Nous prie Nous-même d'exhorter ces catholiques et ces saints pasteurs à l'observation de ces lois, ce qui revient à Nous proposer de travailler Nous-même à opprimer et disperser le troupeau de Jésus-Christ. Mais, appuyé sur Dieu, Nous avons confiance que la sérénissime empereur, après avoir mieux compris et pesé les choses, repoussera un soupçon si incroyable et si mal fondé, conçu contre ses plus fidèles sujets, et qu'il ne souffrira pas plus longtemps que leur honneur soit en butte à des attaques si honteuses ou qu'on prolonge plus longtemps contre eux une persécution immeritée. Au reste, Nous eussions, ici, complètement passé cette lettre sous silence, si, à Notre insu et contre tous les usages, elle n'avait été publié par le journal officiel de Berlin, en même temps qu'une autre lettre, écrite de notre main et dans laquelle nous faisions appel à la justice du sérénissime empereur en faveur de l'Eglise catholique en Prusse.

Ces choses que Nous venons d'énumérer sont sous les yeux de tous. Aussi, quand les cénobites et les vierges voués à Dieu sont privés de la liberté commune à tous les citoyens et chassés avec une brutalité surhumaine; quand les écoles publiques où l'on instruit la jeunesse catholique sont soustraites de plus en plus chaque jour à la salutaire direction et à la vigilance de l'Eglise; quand les noviciats institues pour exciter la piété, et les séminaires du clergé eux-mêmes sont fermés; quand la liberté de la prédication évangélique est arrêtée; quand, en certaines parties du royaume, il est interdit de donner les éléments de l'instruction religieuse dans la langue maternelle; quand on arrache à leurs paroisses les curés qui y ont été placés par leurs Evêques; quand ces Evêques eux-mêmes sont privés de leurs revenus, chargés d'amendes et menacés de la prison; quand les catholiques sont persécutés par toutes sortes de vexations, est-il possible de renfermer dans Notre âme tout ce qui se présente à Nous et de ne pas mettre en cause le religion de Jésus-Christ et la vérité?

Et ce n'est pas la fin des injustices qui sont commises contre l'Eglise catholique; il faut y ajouter le patronage ouvertement accordé par le gouvernement prussien et les autres gouvernements de l'empire d'Allemagne à ces nouveaux hérétiques qui se disent *vieux catholiques*, par un abus de langage qui serait ridicule si tant d'erreurs monstrueuses de cette secte contre les grands principes de la foi catholiques, tant de sacrilèges commis dans le culte divin et l'administration des sacrements, tant de graves scandales, et la perte de tant d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, n'arrachaient plutôt les larmes des yeux.

Or, ce que tentent et ce que poursuivent ces malheureux fils de perdition, ressort évidemment de quelques uns de leurs écrits, mais surtout de l'écrit très impudent et impie publié naguère par celui qu'ils se sont récemment donné comme pseudo-évêque Lorsqu'ils attaquent et renversent le vrai pouvoir de juridiction qui appartient au Souverain Pontife et aux évêques successeurs de Pierre et des apôtres; lorsqu'ils transfèrent ce pouvoir au peuple ou, comme ils disent, à la communauté, ils rejettent et combattent le magistere infaillible aussi bien du Pontife Romain que de toute l'Eglise enseignante. Se posant contre l'Esprit-Saint promis par Jésus-Christ à l'Eglise, pour qu'il demeurât toujours avec elle, ils affirment avec une incroyable audace que le Pontife Romain, et tous les évêques, les prêtres et les peuples unis à lui par l'unité de foi et de communion, sont tombés dans l'hérésie lorsqu'ils ont sanctionné et professé les délibérations du Concile œcuménique du Vatican. C'est pourquoi ils nient même l'infectibilité de l'Eglise, et ils blasphèment en disant que cette Eglise a péri dans le monde entier, et que, par suite, son Chef visible et ses évêques ont fait défaut, d'où ils concluent que la nécessité s'impose à eux de restaurer un épiscopat légitime dans leur pseudo-évêque, lequel, entrant non par la porte, mais montant d'ailleurs comme un voleur, et un larron, appelle lui-même, sur sa tête la condamnation de Jésus-Christ.

Cependant, ces malheureux qui minent les fondements de la religion catholique, qui renversent tous ses caractères et ses propriétés qui ont imaginé des erreurs si honteuse et si multipliées, ou plutôt qui les ont tirées du vieux fonds des hérésies et rassemblées pour les produire au dehors, ne rougissent pas de se dire catholiques et *vieux catholiques*, tandis que par leur doctrine, leur nouveauté, et leur nombre, ils rejettent aussi loin d'eux que possible ce double caractère d'ancienneté et de catholicité. Certes, avec plus de droit encore que jadis Augustin contre les donatens, l'Eglise, répandue parmi toutes les nations, s'élève contre eux; elle que Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, a bâtie sur la pierre; elle contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais et avec laquelle Celui à qui a été donnée toute puissance dans le ciel et sur la terre a dit qu'il serait tous les jours jusqu'à la consommation des siècles; "L'Eglise crie "vers son époux éternel: Qu'est-ce donc, "je ne sais quels hommes s'éloignent de "de moi en murmurant contre moi? "Qu'est-ce, des gens perdus prétendent "que j'ai péri? Apprends-moi le peu de "durée de mes jours. Combien de temps "serais-je encore de ce monde? Apprends-"le moi, à cause de ceux qui disent: Elle "a été, et déjà elle n'est plus; à cause de "de ceux qui disent: Les Ecritures sont "accomplies, toutes les nations ont cru; "mais chez toutes les nations l'Eglise a "apostasié et elle a péri. Et il l'a annon-"ce, et cette voix n'a pas été vaine. Mais "comment l'a-t-il annoncé? *Voici*, dit-il, "*que je suis avec vous jusqu'à la con-sommation des siècles.* Emue de vos "discours et de vos fausses opinions, l'é-"glise demande à Dieu qu'il lui marque "le peu de durée de ses jours; et elle "trouve que le Seigneur a dit: *Voici que "Je suis avec vous jusqu'à la consomma-"tion des siècles.* Ici vous direz: C'est "nous qui sommes et qui serons jusqu'à "la consommation des siècles. Qu'on in-"terroge Jésus-Christ lui-même: *Et cet "Evangile* dit-il, *sera prêché dans l'uni-"vers entier, en témoignage à toutes les "nations, et alors viendra la fin.* Donc "jusqu'à la fin des siècles l'église sera "chez tous les nations. *Que les hérési-"ques périssent, qu'ils périssent en ces-"sant d'être ce qu'ils sont et qu'on les re-"trouve ensuite, afin qu'ils soient ce qu'il "ne sont pas* (8.)

Mais ces hommes s'étant avancés avec plus d'audace dans la voie d'iniquité et de perdition, comme il arrive ordinairement aux sectes hérétiques par un juste jugement de Dieu, ils ont voulu se façonner aussi une hiérarchie, et ils ont eu et se sont, comme nous l'avons dit, constitué pour pseudo-évêque un certain apostat notoire de la religion catholique, Joseph-Hubert Reinkens; puis, pour que rien ne manquât à leur impudence, ils se sont adressés pour sa consécration à ces jansénistes d'Utrecht qui eux-mêmes, avant de se détacher de l'Eglise, tenaient comme tous les autres catholiques, pour des hérétiques et des schismatiques. Cependant ce Joseph-Hubert osa se dire évêque, et, ce qui passe toute croyance, il est, en vertu d'un décret public, reconnu et nommé évêque catholique par le sérénissime empereur d'Allemagne, qui le propose comme devant tenir la place de l'évêque légitime et être obéi par tous ses sujets. Or, les principes élémentaires de la doctrine chrétienne établissent que personne ne peut être tenu pour légitime évêque, s'il n'est uni par la communion de foi et de charité à la Pierre sur laquelle est bâtie la seule Eglise du Christ; s'il ne s'attache au Pasteur suprême à qui toutes les brebis de Jésus-Christ ont été confiées pour qu'il les paisse, s'il n'est lié au confirmateur de la fraternité qui est dans le monde. Et en effet, c'est à Pierre que le Seigneur a parlé, à lui seul, afin qu'il fondât l'unité par un seul (9). C'est à Pierre que la bonté divine a accordé ce grand et admirable partage de sa puissance, et si elle a voulu que les autres chefs eussent quelque chose de commun avec lui, jamais elle n'a donné que par lui ce qu'elle n'a pas refusé aux autres (10). De là vient que de ce Siége apostolique où saint Pierre vit, gouverne et donne à ceux qui la demandent la vérité de la foi (11), découlent tous les droits sur tous les membres de la vénérable communion (12), et il est certain que ce Siége est aux Eglises dispersées par le monde comme la tête est aux membres, de sorte que quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chrétienne, parce qu'il cesse d'être dans le même corps (13).

De là vient que le saint martyr Cyprien, traitant du pseudo-évêque schismatique Novatien, lui dénia même le nom de *chrétien*, comme étant séparé et retranché de l'Eglise de Jésus-Christ: "Qui que ce "soit, dit-il, et quel qu'il soit, celui-là "n'est pas chrétien qui n'est pas dans "l'Eglise du Christ. Quoiqu'il se vante et "qu'en mots superbes il célèbre sa philo-"sophie et son éloquence, celui qui n'a "pas conservé la charité fraternelle et l'u-"nité ecclésiastique a perdu même ce "qu'il fut auparavant. Comme il n'y a "par le Christ qu'une seule Eglise divisée "en plusieurs membres dans le monde "entier, il n'y a qu'un seul épiscopat ré-"pandu dans la multiplicité des évêques, "qui ne forment qu'un seul cœur. Or, "cet homme, après la tradition de Dieu, "après l'unité de l'Eglise catholique ras-"semblée et jointe de toutes parts, s'ef-"force de faire une Eglise humaine. Mais "celui qui n'observe ni l'unité de l'esprit, "ni l'union de la paix et qui se sépare du "lieu de l'église et du collège des prêtres, "ne peut avoir ni le pouvoir ni l'honneur "de l'évêque, car il n'a voulu observer "ni l'unité, ni la paix de l'épiscopat (14)."

Nous donc qui, bien qu'indigne, avons été placé sur cette chaire suprême de Pierre pour la garde de la foi catholique, pour la conservation de la défense de l'unité de l'Eglise universelle, suivant l'exemple de Nos prédécesseurs et les règles des saintes lois, par la puissance qui Nous est donnée du Ciel, non-seulement Nous déclarons que l'élection du dit Joseph-Hubert Reinkens est faite contre la sanction des saints canons, illicite, vaine et absolument nulle, et que sa consécration est sacrilège, non-seulement Nous la rejetons et la détestons, mais, par l'autorité du Dieu tout-puissant, Nous excommunions et anathématisons ce même Joseph-Hubert, et avec lui tous ceux qui ont osé l'élire, ceux qui ont apporté leur coopération à sa consécration sacrilège, tous ceux qui ont adhéré et qui, ayant embrassé son parti, lui ont donné aide, faveur, secours et consentement. Nous déclarons, édictons et mandons qu'ils sont séparés de la communion de l'Eglise, et qu'ils doivent être rangés au nombre de ceux dont l'Apôtre a tellement interdit le commerce et la fréquentation à tous les chrétiens, qu'il prescrit même de ne plus leur donner le salut (15).

Par ces faits, auxquels Nous avons touché plus pour les déplorer que pour les raconter, il vous est assez démontré, Vénérables Frères, combien triste et pleine de périls est la condition des catholiques dans les contrées de l'Europe que Nous avons indiquées. Mais les choses ne vont pas mieux et les temps ne sont pas plus calmes en Amérique, dont certaines parties sont tellement hostiles aux catholiques, que leurs gouvernements semblent renier par leurs actes la foi catholique qu'ils professent. Là, en effet, depuis quelques années, une guerre terrible a commencé à s'élever contre l'Eglise, ses institutions, et les droits de ce Siége apostolique. Si nous poursuivions ce sujet, la matière ne manquerait pas; mais à cause de la gravité des faits ils ne peuvent être examinés incidemment, et Nous en traiterons ailleurs plus au long.

Quelqu'un de vous, Vénérables Frères, s'étonnera peut-être de voir s'étendre si loin la guerre qui, de notre temps, est déclarée à l'Eglise catholique. Mais quiconque, connaissant bien le caractère, les desseins et les projets des sectes,—qu'elles s'appellent maçonniques ou de tout autre nom,—les compare avec le caractère, le système et l'étendue de cette conspiration qui, presque par toute la terre, s'attaque à l'Eglise, ne pourra douter un instant que la calamité présente ne doive être rapportée surtout aux ruses et aux machinations de ces sectes. Car c'est en elles que la synagogue de Satan prend sa force pour armer ses troupes contre l'Eglise de Jésus-Christ, déployer ses étendards et livrer combat. Déjà Nos prédécesseurs, sentinelles vigilantes en Israël, ont dénoncé ces sectes dès leur origine aux rois et aux

COMMERCE.

BUREAU DE "LA MINERVE," Montréal, 17 Déc. 1873.

Temps beau.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Hearn & Harrison, Opticiens, 242, Rue Notre-Dame, 17 Décembre 1873.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
25°	33°	33°
Maximum	**Minimum**	**Moyenne.**
33°	20°	26°5

D'après la marque du Baromètre :

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
30;20	30;15	30:10

BULLETIN MARITIME

Halifax, 16.—Le vapeur *Caspian* est parti à midi pour St. Jean, Terreneuve et Liverpool.

C. B.—Les vapeurs *Chase*, parti de Portland, et l'*Othambra* de Boston, sont arrivés à 3 heures, ce matin.

La goélette américaine *Cornet*, de Gloucester, en destination de la Baie Fortune, Terreneuve, a fait relâche ici aujourd'hui.

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 17 Déc. 1873.

L'or ouvert à 101¾ et monté à 11⅛ et fermé à 11⅛.

Greenbacks ont été achetés de 11 à 11¼ et vendus de 0 à 10¾.

Change sur New-York vendu de 10¼ à 00.

Change sur Londres de ¼ à ⅝

Traites d'Or par ¼ prime

Argent Américain de ⅜ à ½

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier

COTES DES FONDS.

STOCKS.	VALEUR.	Dernières dix. semaines	Vendeurs.	Acheteurs.
			P.C.	P.C.
Banque de Montréal	1200	p c	176	176½
Banque Ontario	40	p c	103	1 2
Banque de l'A. B. du Nord	50	4 p.c.	140	144
Banque de la Cité	50	4 p.c.	91½	91
Banque du Peuple	50	4 p c	105	104
Banque Molson	50	4 p c	109	107
Banque de Toronto	100	6 p c	183	
Banque Jacques-Cartier	50	4 p.c.	104	102½
Banque des Marchands	100	4 p.c.	107½	107¾
Banque des Townships de l'Est	50	4 p.c.	L.F.	
Banque de Québec	50	4 p.c.		
Banque Nationale	50	4 p.c.	L.F.	
Banque Union	50	4 p.c.	L.F.	
Banque des Artisans	50	4 p.c.	85	82
Banque Royale du Canada	50	4 p.c.	95	94
Banque Can. de Commerce	50	4 p.c.	116	116½
Banque Métropolitaine	40	4 p.c.	L.F.	
Banque de la Puissance				
Banque d'Hamilton			97	90
Maritime			88	85
Banque d'Echange		4 p.c.	L.F.	
Intercolonial Bank	100	5 p.c.	70	60
Huron & Copper Bay	40	5 p.c.	40	20
Bds de F. le G.-Trone 7 p.c.			100	
Bds de Chemin, Bons 6 p.c.			91	99
Bds 6 p. c. Sterling				99 90
Cie Hochelaga Montréal	50	5 p.c.	112	111½
Cie Télégraphe de la Puissance				
Cie Navigation Richelieu	100	5 p.c.		
Cie de Nav. Canadienne	50	4½ p.c.	85	80
Cie des Chars Urbain	50	6 p.c.	217	2 00
Cie de Gaz de la Cité	50	4 p.c.	128	127½
2 cr. Bank's Savings		5 p.c.		
Montreal Invest. Ass. Stock	80	4 p.c.		
Crédit Foncier	50	5 p.c.		
Canadian Rolling Stock Cy	100	5 p.c.	91	92
Canada Equipment Cy	100	5 p.c.	90	101
Canada Engine & Machine	100	5 p.c.	70	
Canada Cotton Manuf'g Cy	100		90	
Cie d'Assurance de Québec				
Mont. Warehousing Co			90	
North American Car Co		6 p.c.		
Norwal Manufact. Co				
Cie de la Puissance				
Bds. de Gouv't 6 p. c. stg				
Bds. de Gouv't 5 p. c. stg				
Bds. de Gouv't 5 p. c. cy				
Bds. de Gouv't 5 p. c. cy				
Bons de Havre 8 p. c.			99	97
Bons de Havre 8 p. c.			98	97
Bons de l'Aqueduc			103	102
Bons de la Corporation 7 p.c	100		101	100
Bons de la Corporation 6 p.c	100		101	98

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	108 @ 109
Traites sur Or, de	@
Or de New-York, à Midi	11⅛ @

REMARQUES

Ventes cette avant-midi :

Banque de Montréal—8 rapportées à 176, 25 à 176½, 5 à 176¾.

Banque de la Cité—5 à 91.

Banque du Peuple—20 à 104½.

Banque des Marchands—25 à 107½, 25 à 107¾.

Banque de Commerce—101 à 116½, 49 à 116¾

Télégraphe de Montréal—50 à 211¾.

Ventes cette après-midi :

Banque de Montréal—5 à 176½, 25 à 176¾, 20 à 176¾, 10 à 176¾, 25 à 176¾, 25 à 176¾, 15 à 176¾, 100 à 176¾, 50 à 176¾, 50 à 176¾, 20 à 176¾, 15 à 176¾.

Banque du Peuple—30 à 104¾.

Télégraphe de Montréal—30 à 211¾, 1 à 212¼, 10 à 211¾, 10 à 211¾.

Cie du Gaz de la Cité—15 à 127½.

C. & G. G. GEDDES,
Courtiers,
No. 44, rue St. Jean,
Bâtisses de la Banque d'Epargnes.
Rez-de-chaussée.

Montréal, 17 Déc. 1873.

NAVIGATION

INFORMATIONS GENERALES.

Télégraphies Spéciales de "LA MINERVE."

Queenstown, 17.

Le vapeur *City of London*, est arrivé de New-York.

New-York, 17.

Le vapeur *Humboldt*, est arrivé de Londres.

Southampton, 17.

Le vapeur *Bentschland*, est arrivé de New-York.

RAPPORT QUOTIDIEN DE LA HALLE AUX BLES.

Montréal, 17 Déc. 1873.

FARINE—Reçu 1200 qrts ; ventes 1100 qrts. Marché tranquille. Le blé était coté le même baisse sur Chicago aujourd'hui. Les prix de Liverpool sont sans changement comme le montrent les dernières dépêches du câble :—

	17 Déc. 1.30 p.m.			16 Déc. 1.30 p.m.		
	s.	d.	s. d.	s.	d.	s. d.
Farine	28	0	29 6	28	0	29 6
Blé rouge	12	1	12 7	12	1	12 7
Rouge d'hiv.	12	3	12 6	12	3	12 6
Blanc	13	5	13 8	13	5	13 8
Club	13	9	14 3	13	9	14 3
Blé-d'Inde	00	0	36 3	00	0	36 3
Orge	0	0	3 6	0	0	3 6
Avoine	0	0	3 4	0	0	3 4
Pois	00	0	43 0	00	0	43 0
Fèves	00	0	65 0	00	0	66 6
Seigle	00	0	40 9	00	0	40 6
Bœuf	00	0	85 0	00	9	85 0
Viande fumée	00	0	40 0	00	0	40 0
Suif	00	0	38 6	00	0	38 6
Fromage	00	0	64 6	00	0	64 6

Le marché était tranquille ce matin, et les prix sont sans changement. Ventes : 50 qrts supérieure extra à 6.55, 400 do extra à 6.20, 100 do forte de boulangers à 5.85, 200 do de choix à 6 25, 100 do extra du printemps à 5.75, 150 do à 5 80, et 50 do superfine à 5.50. Sac de farine nominal.

FARINE, par quart de 196 lbs :—

	$ c.		$ c
Supérieur Extra	6 25	à	6 40
Extra superfine	6 10	à	6 20
Extra du printemps	5 70	à	5 75
Superfine	5 40	à	5 50
Forte pour Boulangers	5 90	à	6 20
Fine	5 00	à	5 10
Moyenne	4 50	à	4 60
Recoupes	3 50	à	4 00
Farine en sac du H.-Canada p. 100 lbs	2 70	à	2 80
Farine en sac de la Cité	3 00	à	3 05

BLE—Marché nominal.

FARIRE D'AVOINE.—Ferme 5.00 à 5.15, selon la qualité.

BLE-D'INDE—Nominal 67½c à 72½c pour cargaison.

AVOINE.—Tranquille et ferme 36c à 38c.

ORGE.—Par mts. de 48 lbs.—Tranquille 1.05 à $1.12½.

POIS.—Les cotes sont de 72½c à 74c par mts. de 66 lbs, ou 66c à 67½c par mts. de 60 lbs.

FROMAGE.—Tranquille. Bon de manufacture 11c à 11½c. Manufacture de choix 11½c à 12c.

BEURRE.—Tranquille. Beurre de l'ouest en tinettes emmagasiné, 18c à 20c, Beurre de laiterie, 21c à 22c, Beurre de Brockville et Morrisburg, 22½c à 24c, Beurre des Cantons, 23c à 25c.

LARD.—Ferme ; vieux mess à 17.00 à 17.50 ; nouveau mess du Canada 18.00 à 18.50 ; mess mince 17.50 à 00.00.

SAINDOUX.—Tranquille 10c à 10½c.

ALCALIS.—Potasse tranquille, première 5.80 à 5.85. Periasse ferme 0.00 à 7 25 pour première.

PORCS ABATTUS—, p. 100 lbs.—Ferme ; $6.25 à 6 75, selon la pesanteur.

AVIS DE L'OUEST.—Les derniers avis de l'ouest suivants ont été reçu par le télégraphe à la Halle-aux-Blés, aujourd'hui :—

Chicago, 17 Décembre, 10.00 a.m.—Blé ouvert à $1.15½ pour janvier ; $0.00 pour février.

10.25 a m—Blé en baisse et fort $1.15 à $1.15 pour janvier ; $1.17½ pour février.

Blé-d'inde fort et en baisse 51c à 51½ pour Janvier ; 00c pour février.

10.40 a.m.—Blé actif ; $1.15 pour janvier ; $1.14 au comptant.

Blé-d'inde irrégulier à 57½c pour janvier ; 52c à 52½c pour février ; 51c pour décembre.

Whiskey nominal, 96c.

00.00 a.m.—Reçu : Farine 13,914 qrts ; Blé, 168,000 mts ; Blé-d'inde, 13,000 do ; Avoine, 29,000, Seigle, 3,000, Orge 16,000. do.

Expédies : Farine, 11,395 quarts, Blé, 69,000 mts ; Blé-d'inde 10,000 do ; Pois, 0,00 ; Avoine, 9,000 do ; Seigle, 1000 ; Orge, 11,000.

Milwaukee, 17 Décembre 10.50 a.m.—Blé ferme, No. 1, $1.17½ ; No. 2, $1.14½ au comptant à $1.15 pour janvier ; à $1.18 pour février.

Reçus, 16,000 mts. Expédiés, 38,000 do.

FINANCE

17 Déc

Or, 10 a. m.	11⅛	Change	9
Or, midi	11⅛	Change	...

REÇU PAR LES GRAND-TRONC

17 Déc

Blé, mts	1050	Orge, mts	400
Farine, qts	1200	R'ix Cuir,	182
Alcalis, qts	29	Beurre, tins	108
Pois, mts	.....	Fromage, bts	.....
Avoine, mts	2500	Bœuf, qts	...
Farine d'avoine, qts	.....	Suif, qts	.....
Farine de blé-d'inde, qts	.....	Oilcake, qts	.....
Empois, bts	.....	Esprit de vin, caques	136
Tabac bots	3	Whiskey, cqs	55
Pétrole	.....	Saindoux, qrts	...
Seigle, mts	.....	Viande fumée bts	.....
Lard, qrts	.....	Porcs abattus	109

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par télégraphe.)

New-York, 17 Déc p.m

Coton 16¾.

Farine—Marché 5c à 10c meilleur ; reçu 13,924 quarts, ventes 13,000 qrts, de 5.75 à 6.45 pour sup. de l'état et de l'ouest ; 6.75 à 7.65 pour communs à choisie extra de l'état ; 6.60 à 7.75 pour communs à choisie extra de l'ouest ; 0.00 à 0.00 pour R. H. O.

Farine de Seigle — Marché rare et ferme ; reçu 000 quarts ; ventes 000 quarts : 4.75 à 6 00

Blé—Tranquille ; reçu 154,460 minots, ventes 35,000 minots, 1.65 à 0.00 pour rouge d'hiver ; de 1.61 à 0.00 pour No. 2 Milwaukee ; 1.58 à 0.00 pour No. 2 de Chicago, 0.00 pour Iowa du printemps.

Seigle—Rare et ferme reçu 7,000 mts ; ventes 00,000 minots de 1.03 à 1.10 par vapeur pour nouveau mêlé de l'Ouest.

Blé-d'inde — Le marché est ferme ; reçu 253,000 minots, ventes 30,000 minots, de 00 à 79c pour nouvelle mêlé de l'ouest ; 81c à 00c pour sous voile.

Orge—Tranquille ; reçu 5,600 minots ; ventes 00,000 minots ; 1.45 à 1.45 pour No 2. de l'ouest.

Avoine — Fort ; reçu 45,150 minots ; ventes 24,000 minots ; de 00c à 00c vieille mêlé de l'Etat ; 55 à 56c nouvelle mêlée de l'Ouest sous voile ; 00 à 00c pour noire de l'Ouest ; de 57 à 58c pour blanche, et de 00 à 00c pour de l'Etat.

Lard—Tranquille ; reçu 00 ; $16.00 à 16.00 pour nouveau mess, et 15.00 à 0.00 pour vieux.

Saindoux—Marché fort ; de 8¾ à 8¾ pour fondu à la vapeur ; 9 à 9 au chaudron.

Beurre—De 23c à 40c.

Fromage—De 11½ à 14¾

Pétrole—Crue de 5½ à 5¾c, raffiné de 13½ à 14c.

Chicago, 17.

Porcs—Reçu, 31,760 ; expédié, 7,811.

MARCHE DE CHICAGO

(Par télégraphe.)

Chicago, 17 Déc

Farine—Marché lourd et pas changé ; extra du printemps de $5 25 à 5.75 ; superfine $0 00 à $0.00.

Blé—Marché incertain et en baisse ; ventes de No. 1 du printemps de $1.16½ à $1.17 ; No. 2 pour ventes au comptant et pour décembre $1.13¾ et ferme à 0.00 ; No 3 do, à $1.00 ; rejeté de 1.02 à 1.03c.

Blé-d'inde—Marché lourd, irrégulier et en baisse ; No 2 mêlé à $0.51¾ au comptant pour décembre ; rejeté de $0.00 à $0.00 ; nouveau de 50 ; vieux 51.

Avoine—Marché en bonne demande et en baisse ; No. 2 à 37½c ; rejeté à 35c à 35¾c.

Seigle—Marché en baisse ; ventes de No. 2 de 76c à 77c

Orge—Marché lourd et en baisse ; à 35 pour No 2 d'automne ; demande active pour No. 3 du printemps et en baisse à 1.04.

Provisions—En assez bonne demande mais à plus bas prix.

Lard—Marché incertain, fermé ferme à 14.00 pour au comptant.

Saindoux—En bonne demande et en baisse, à 8¾ pour sur le champ.

Viandes fumées—Marché ferme, Epaule à 0 ; côtes courtes ; de 0 à 0.

Porcs abattus — Marché en bonne demande ; de $5.60 à 5.65.

Whiskey— Marché ferme, rare et en hausse ; ventes de 97 a 97½c.

Reçu—14,000 quarts farine, 168,000 mts blé, 12,000 minots blé-d'inde, 29 000 minots avoine, 3,000 minots seigle, 13,000 minots orge, 00,000 porcs.

Expédiés — 11,000 qrts farine, 69,000 mts blé, 10,000 mts blé-d'inde, 9,000 mts avoine, 0,000 minots seigle, 11,000 mts orge, 0,000 porcs.

MARCHES EUROPEENS.

"POUR LA MINERVE"

Par le POLYNESIAN.

Liverpool, vendredi 3 déc. 1873.

Pendant la dernière semaine le temps a été beau pour la saison. Les recettes ont été nombreuses mais tout s'est bien vendu. Au marché à blé de Londres il s'est fait beaucoup d'affaires lundi ; le blé a subi une hausse de 1s par quart, la farine et le blé-d'inde ont subi une hausse de 6d. A notre marché à blé vendredi, le blé était en assez bonne demande ayant subi une hausse de 1d pour blé rouge et 2d pour blé blanc. Farine, tranquille. Les pois et les fèves étaient rares et enchéris de 6d par quart, blé-d'inde, quoique peu actif avant subi une hausse de 6d a 7d par quart.

Hier, les meuniers n'étaient pas disposés a acheter, le blé étant trop cher pour les prix de la farine, cependant le blé s'est vendu un peu au prix de vendredi. La meilleure farine en quarts était plus en demande et avait subi une hausse de 6d par quart.

Les pois a cause de leur rareté s'étaient considérablemst enchéris. Blé-d'inde en bonne demande à 35s 9d par quart.

Voici la dernière cote :

Blé canadien mêlé et blanc	13	4	à 13 10
Blé rouge "sp. et golden"	12	4	a 12 9
Américain	12	4	a 12 8
Do do No. 2	11	11	à 12 3
Blé rouge d'hiver	12	0	à 12 9
Farine canadienne No. 1 super	31	0	à 33 0
" " extra	36	0	à 38 0
" W. Canal et extra de l'Etat	30	0	à 33 0
" " sure et chauffée	26	0	à 31 0
Farine d'avoine canadienne	30	6	à 31 6
Avoine "	3	4	à 3 6
Pois canadiens	42	0	à 41 0
Orge "	4	6	à 5 0
Blé-d'Inde mêlé et jaune	35	3	à 35 6
blanc	35	8	à 36 0
Potasse par qtx	34	3	a 31 0
Periasse, "	46	0	à 0 0
Saindoux canadien	39	6	à 40 6
Beurre "	60	0	à 124 0
Viande fumée "	40	0	à 43 0
Fromage "	45	0	à 61 0

(Par télégraphe.)

Londres, 17, 12.00 p.m.

Erié à 36½.

Liverpool, 17, 1 hs. p. m.

Coton—Ferme ; Uplands, à 8⅝ ; Orléans, à 8¾.

Ventes 12,000 balles, y compris 2,000 pour spéculation et exportation.

Londres, 17, 4 p.m.

Le taux de l'orgent sur le marché pour les valeurs du gouvernement est à 4 par cent.

Le montant en balance retirée de la banque d'Angleterre aujourd'hui a été de £9,000.

Consolidés—De 91⅞ à 91¾ pour argent ; de 92 à 92½ pour a termes ; Nouveaux Cinq à 92½ ; 10-40 à 92½.

Erie—A 36¾.

Bons des E.-U.—Pour émission de 1867 à 95½.

Paris, 17.

Rentes, 58 francs 15 centimes.

Liverpool, 17

Ventes de coton, aujourd'hui, 6,700 balles, américain.

Céréales ferme.

RESTAURANT E. L. ETHIER.

Coin des rues St. Denis et Champ de Mars

En remerciant le public du généreux encouragement que j'ai eu depuis l'ouverture du Restaurant, j'ai le plaisir d'annoncer que je viens de l'agrandir double, les salons sont spacieux et richement meublées.

La cuisine et le service ne laisse rien à désirer.

N.B.—Le Restaurant sera fermé le Dimanche.

E. L. ETHIER, Propriétaire.

3 septembre —13 tm

A TOCAS! ATOCAS!! ATOCAS!!

HUITRES! HUITRES!

Les soussignés ayant été nommés agents pour la vente des HUITRES DU GOLFE, sont prêts à fournir toutes sortes d'huitres à demande.

J. E. LAREAU & CIE.,
Rue St. Paul, 39 et 41, près des Casernes.
Montréal, 6 Octobre 1873. 24—tm k

TRANSPORT DES MALLES

BUREAU DE POSTS, Montréal, 10 Oct. 1873

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées. A. M.	Levées. P. M.
		ONTARIO.		
		Rivière Ottawa par route	4.00	.....
8.00	.....	Ottawa par chemin de fer (a)	7.15	6.45
11.30	.....	Province d'Ontario (a)	7.15	6.45
		QUEBEC.		
8.00	.....	Québec Trois-Rivières et Sorel, par vapeur	.....	4.00
	.....	Québec, par chemin de fer	.....	7.00
5.00	.....	Townships de l'Est, G. T. R. Rivières, Athabaska et Rivière du Loup	.....	7.00
8.15	2.00	St. Rémi et Hemmingford	.....	2.00
10.30	.....	St. Hyacinthe et Sherbrooke	6.00	3.15
10.00	.....	St. Jean et la Jonction du chemin de fer Vermont	.....	2.30
10.00	.....	Shefford et les Comtés S.E.	.....	2.15
		MALLES LOCALES.		
11.00	.....	Beauharnois (route)	6.00	.....
9.30	.....	Chambly et St. Césaire	7.45	3.15
1.00	.....	Contrecœur, Varennes et Verchères	.....	1.30
11.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries	8.30	5.00
10.00	5.45	Huntingdon	6.00	2.00
9.30	2.00	Lachine	6.00	2.00
10.00	.....	St. Lambert	.....	2.15
9.30	2.15	Laprairie	6.00	2.15
11.00	.....	Longueuil	6.00	1.30
		N Glasgow et Ste Rose	7.00	.....
	5.15	Terrebonne et St. Vincent	7.00	5.00
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
		St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique et Belle Rivière	7.00	.....
	1.30	St. Jerome, Ste. Rose et Ste. Thérèse	7.00	.....
	2.15	St. Jean et Station St. Armand	4.00	2.3
8.00	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROVINCES MARITIMES		
		N Brunswick, N. Ec. et I P E		3.15
		Halifax, N E		7.00
		Les malles pour Terre Neuve sont envoyées tous les jeudis à Halifax, et de là la transmission se fera tous les mardis alternatifs à partir du 14 Octobre.		
		ETATS-UNIS.		
		Boston et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, excepté le Maine	7.45	2.30
8a 9½		New-York et les Etats du Sud		2.30
8a 9½		Ireland Pond, Portland et le Maine		12a57
8a 9½		Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba	7.15	6.45
8a 11				
		INDES OCCIDENTALES.		

Lettres, etc., payées d'avance vià New-York, sont expédiées chaque jour à New-York, d'où partent les steamships.

Pour Havane et Indes Occidentales vià Havane, tous les Jeudis P. M.

Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 28ème jour de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE.

Par la ligne Canadienne...Vendredi.....
Par la Ligne Cunard à Boston.....Lundi.....

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 4.00 A.M., et 7.30 P.M.
Do ouverte jusqu'à 3.30 P.M., 6.00 P.M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées 8.00 a.m., 1.00 p.m., 6.00 p.m. et 9.00 p.m.
Le Dimanche à 9.00 p.m.

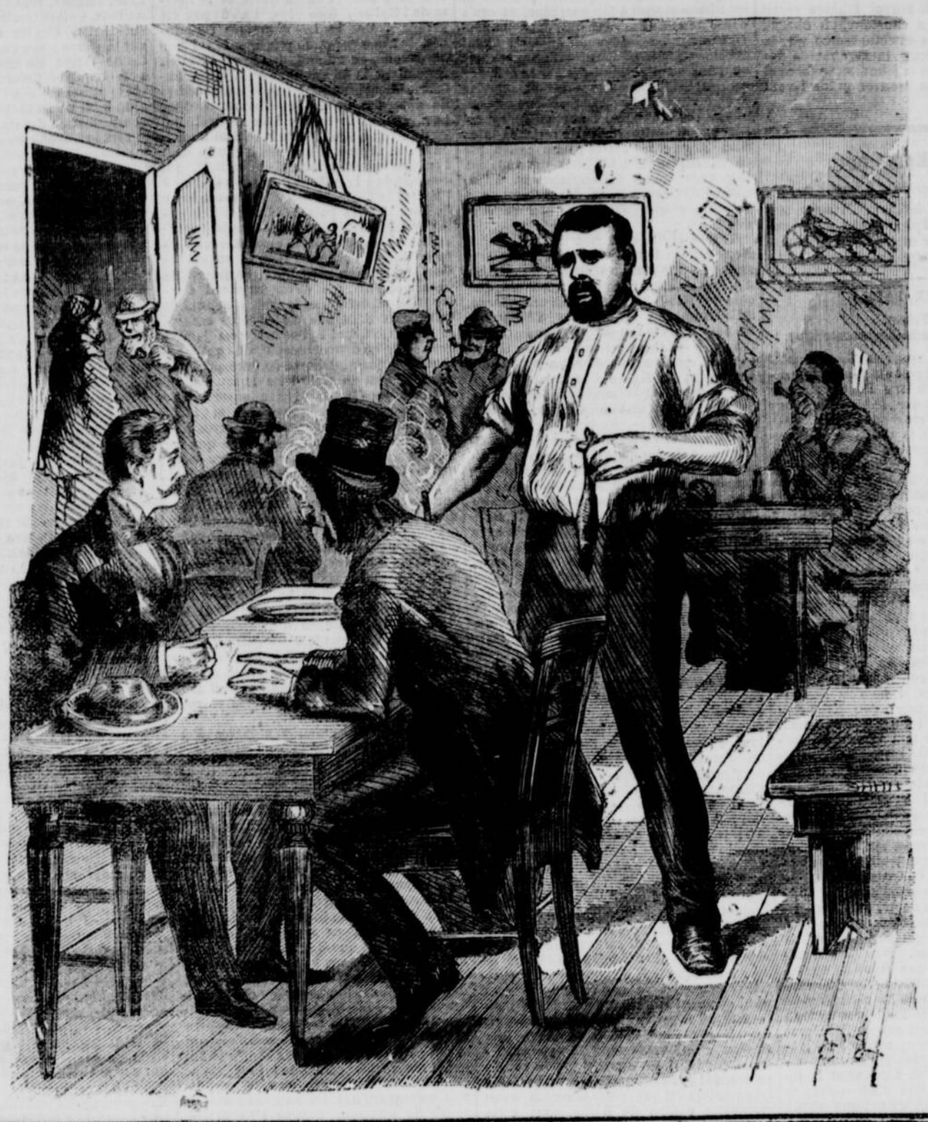

MUSIQUE.

Le PROF. ADOLPH. VON DUREN informe respectueusement les citoyens de Montreal qu'il ouvrira, le premier Décembre un CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, où seront enseignées toutes les instruments de musique.

Il établira aussi un ORCHESTRE qui jouera dans les Concerts, Bals, &c.

485, RUE CRAIG,
Montréal.

27 nov.—65 tm k

BILLARDS.

M. HENRY McVITTIE prend la liberté d'annoncer au public qu'il est nommé agent pour la vente des "BEVEL BILLIARD TABLES de Phelan, les célèbres Cousins Phelan suivant le style moderne. Cinq de ses Tables sont maintenant exposées et en état constant de service, dans sa grande salle, 301, Rue Notre-Dame. Il sollicite une visite et un essai.

DES AGENTS sont demandés pour la vente de Draps, Queues, Billes, Cuirs, Craie et tous les accessoires attachés au Billard, tels que requis et employés par les hommes professionnels et les connaisseurs en cette branche si noble. Prix semblables à ceux de New-York.

Venez et voyez.

H. McVITTIE,
Chambres Royales de Billard,
301, Rue Notre-Dame.
29—tm k

11 Octobre.

CHAMPAGNE

Veuve Clicquot Ponsardin.

La première consignation (200 caisses) de ce VIN célèbre, maintenant en débarquement, est en vente chez

DUFRESNE & McGARITY,
Seuls Agents pour le Canada
AUSSI,

Venant d'être reçu, un assortiment complet de Marinades de CROSSE & BLACKWELL, sauces, Confitures, etc.

221, RUE NOTRE-DAME.

11 oct.—35 r

AU COMMERCE.

Une dangereuse imitation des vrais C. K. Cigares est maintenant offerte en cette ville. Des procès ont été intentés contre les personnes qui offrent ces Cigares en vente, et les Commerçants sont par le présent avertis de ne pas en acheter, car ils seront saisis partout où on les trouvera. On ne peut obtenir les veritables C. K. Cigares que chez

P. BUDMAN.

12 Novembre. 35—r

AVIS AUX MARCHANDS

M. VITAL COUSINEAU informe le public qu'il est à construire deux magasins très confortables, avec "plate glass," vitrines, &c, sur la rue Ste. Catherine, entre les rues Durham et Sydenham. Ces magasins seront terminés pour le 1er mars, et M. Cousineau offre à les louer avec grandes cours, écuries, remises, caves et logements de 1re classe.

16 déc.—m p 83

PROPRIETES DE PRIX A VENDRE

Comprenant plusieurs propriétés importantes et un nombre considérable de Lots à bâtir, Carrières, etc. Une grande partie du terrain est divisée en lots faisant face sur des chemins importants et bien égalés. La plus grande et la plus importante partie étant située en dedans des limites de la cité.

Les propriétés seront vendues à un prix fixe et à tant le pied carré.

C'est peut être le plus grand nombre de propriétés qui ait jamais été offert en vente en un seul lot, et offre des avantages tout particuliers aux capitalistes désirant acheter. Conditions très faciles.

WM. A. CURRY,
Bâtisses Burton,
162, rue St. Jacques.

11 déc.—31

MAISON A VENDRE.

UN COTTAGE à deux côtés sur la Rue Mignonne, Nos 421 et 423, avec une maison dans la cour. S'adresser à

J. B. TELLIER,
426, Rue Mignonne.

8 Novembre. 52—tm p

MAISON A LOUER

Un COTTAGE à louer, rue Droist. Dix appartements. Occupation immédiate

Conditions faciles.

S'adresser à ce bureau.

8 nov. 52

A LOUER

On trouvera à louer TROIS CHAMBRES en s'adressant au bureau, aux initiales A. B. D. Les locataires aimeraient à demeurer autant que possible au centre de la ville.

Montréal, le 20 Novembre 1873. 62

A LOUER

Hôtel Jacques-Cartier, sur la Place Jacques-Cartier.

S'adresser à

A. PREVOST et Cie.,
266 et 268, rue St. Paul.

10 fév.—129

AVIS PUBLIC.

Le soussigné informe le public en général qu'il a reçu instruction des maîtres Carriers de la Côte St. Louis, qu'ils sont prêts à fournir de la pierre de taille et de maçonnerie à tous ceux qui désirent en avoir sans distinction de classes ou d'origine et cela, aux prix de leur tarif.

LOUIS J. LAMONTAGNE.

Montréal, 17 Décembre 1873. 81—8 p

CIE. DU CHEMIN DE FER LE GRAND-TRONC DU CANADA.

1873-74 *Arrangements d'Hiver* 1873 74

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Dortoirs, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :—

ALLANT A L'OUEST.

Malle Quotidienne pour Prescott, Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Etamtford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.30 A.M.
Express de Nuit do do ..... 8.00 P.M.
Train mixte pour Toronto, arrêtant à toutes les stations..... 6.00 A.M.
Train de Passagers pour Brockville et toutes les stations intermédiaires..... 4.00 P.M.
Trains laissant Montréal pour Lachine à 7.30 A.M., 9.30 A.M., 3.00 P.M. et 5.30 P.M.
Trains laissant Lachine pour Montréal à 8.30 A.M., 10.00 A.M., 3.30 P.M. et 6.00 P.M.
Le Train de 5.00 P.M., va à la frontière.

ALLANT A L'EST.

Train d'accomodation pour Island Pond et les stations intermédiaires..... 7.00 A.M.
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires..... 4.00 P.M.
Express de Nuit pour Island Pond, les Montagnes Blanches, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas..... 10.00 P.M.
Train de la Malle de Nuit pour Québec, arrêtant à St. Hilaire et Ste. Rosalie..... 11.00 P.M.

ALLANT AU SUD.

Train pour Boston, vià la Jonction du Chemin de Fer des Comtés du Sud-Est..... 7 40 A.M.
Express pour Boston vià Vermont Central..... 8 20 A.M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rouses Point, communiquant avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly, et les Chemins de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est..... 2 45 P.M.
Express pour New-York et Boston vià Vermont Central..... 3.30 P.M.

Comme l'exactitude de l'arrivée des trains dépend des communications avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas aux stations ou ne les quitteront pas aux heures nommées.

Le vapeur "CHASE," ou un autre vapeur laissera Portland tous les Samedis, à 4.00 p.m. pour Halifax, N. E.

Les vapeurs de la Compagnie Internationale commenceront aussi avec le Grand Trunc, laissant Portland tous les lundis et jeudis à 6 00 p.m., pour St. Jean, N. E., &c.

BAGAGE ETIQUETE.

Les billets sont fournis aux principales stations de la Compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure, ou au Bureau No. 143, Rue St. Jacques.

G. J. BRYDGES,
Directeur Général.

Montréal, 16 Octobre 1873. 50

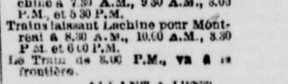

CHEMIN DE FER DE Montréal, Chambly et Sorel

A dater de ce jour un train express de marchandises fera tous les jours le service entre Chambly Canton et la gare Bonaventure. Les prix sont de 16 à 20 cts par 100 livres, selon la classification, comprenant le charroi de Montréal, lorsque le poids sera de plus de 100 livres.

Les personnes qui désireront envoyer des marchandises par ce train, voudront bien avoir soin d'écrire : "par le train express de marchandises," sur les reçus du chemin de fer.

Des trains ordinaires de marchandises feront aussi régulièrement le service entre la gare Bonaventure et cette localité, à des prix de fret, variant de $2.50 à $3.00 par tonne, selon la classification, comprenant le charroi de Montréal.

ASHLY HIBBARD,
Directeur.

29 sept.—25

CHEMIN DE FER DE MONTREAL CHAMBLY ET SOREL.

Les Trains des Passagers de 1ère et 2nd classe commenceront leurs voyages réguliers entre MONTREAL et CHAMBLY, LUNDI, le 22 SEPTEMBRE courant, comme suit :

Partant du Dépôt de Chambly Canton, [arrêtant pour les Passagers au Bassin.]

A 7.45 A.M., arrivant à Montréal par Chemin de Fer à 9.15—Par Vapeur à 9.15 A.M.
A 4.00 P.M., arrivant à Montreal par Chemin de Fer à 7.00—Par Vapeur à 6.15 P.M.

PARTANT DE MONTREAL

Par le Dépôt Bonaventure à 8.45 A.M.—Arrivant à Chambly à 10 A.M.
Par le Vapeur St. Lambert à 8.30 A.M.—Arrivant à 10 A.M.
Par le Dépôt Bonaventure à 4.00 P.M.—Arrivant à Chambly à 7 P.M.
Par le Vapeur St. Lambert à 4.30 P.M.—Arrivant à Chambly à 7 P.M.

19 Septembre.

LA COMPAGNIE DE DILIGENCE ET DE TRANSPORT DE MONTREAL.

Avis est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour incorporer "La Compagnie de Diligence et de Transports de Montreal."

Montréal, 21 Octobre 1873.—dm 40

AVIS.

L'Association des Dentistes de la Province de Québec fera application à la prochaine assemblée de la Législature Provinciale pour un amendement à l'Acte d'incorporation.

Novembre. 55—dm

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que "La Corporation de la Ville de Lachine," fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir divers amendements à son acte d'incorporation, 36 Victoria, chap. 53.

J. DUBREUIL,
Maire.

Lachine, 12 Novembre 1873. 60

Province de Québec, } Cité de Montréal. }

COUR SUPERIEURE, MONTRÉAL.

DANS L'INSTANCE

No. 965.

Le MAIRE les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,

Réquérans en expropriation sur la Rue Shuter.

ET

ELIZABETH SHUTER, fille majeure de Londres dans le Comté de Middlesex, Angleterre, Helen Shuter épouse de Samuel Hill, du même lieu, Docteur en médecine et le dit Samuel Hill, aux prix d'autoriser sa dite épouse, Mary Anu Tay or, ci-devant de la Cité de Montréal et maintenant de Lennoxville dans le District de St. François, veuve de feu James Shuter en son vivant de Sorel Ecuier, en sa qualité de Tutrice dument nommée à Joseph Shuter enfant mineur issu de son mariage avec le dit James Shuter, John Shuter, Ecrier, de Montréal, seul héritier et représentant légal de feu Joseph